

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :       **PIERRE ANDRÉ, PRÉSIDENT**  
                                     **LOUIS DÉRIGER, COMMISSAIRE**

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE CRÉATION DU PARC NATIONAL DES DUNES-DE-TADOUSSAC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 9 avril 2024 à 19 h  
Fabrique Sainte-Croix (sous-sol de l'église Sainte-Croix)  
179, rue de l'Église  
Tadoussac

et via webdiffusion

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 10 AVRIL 2024**

MOT DU PRÉSIDENT 1

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M<sup>me</sup> STÉPHANIE LE GOFF..... 1

M. YVES GAUTHIER..... 15

M<sup>me</sup> MARILYNE GAGNÉ..... 26

M<sup>me</sup> LAURE MARANDET..... 28

M. PHILIPPE THIBAUT..... 34

M<sup>me</sup> VÉRONIQUE LAPLANTE..... 39

M<sup>me</sup> FANNIE GAGNON..... 46

M<sup>me</sup> ROSA ZACHARIE..... 53

M<sup>me</sup> CORALIE ROUSSEAU..... 57

M<sup>me</sup> ÈVE-MARIE LEBLANC..... 62

SUSPENSION

REPRISE

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M<sup>me</sup> MARYLINE GAGNÉ..... 73

M<sup>me</sup> MARILOU MEEHAN..... 83

M<sup>me</sup> ROSALIE CHAMPAGNE-CÔTÉ..... 91

M. DOMINIC ZACHARIE..... 96

M. JASMIN LEDUC..... 103

MOT DE LA FIN..... 110

**FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE**

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h 09**

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2024  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir mesdames et messieurs et bienvenus à la troisième séance de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac. Je m'appelle Pierre André, je préside cette commission d'enquête, accompagné de mon collègue, le commissaire Louis Dériger.

15 Donc, nous allons poursuivre simplement la séance de questionnement comme nous l'avons vue cet après-midi. Juste avant, je vous souligne que si vous avez des questions et vous êtes dans la salle de cette église, du sous-sol de cette église de Sainte-Croix de Tadoussac, vous pouvez vous inscrire à l'arrière auprès d'Alexandre Tanguay ou de Mathieu Giroux au registre. Si vous êtes en ligne, on vous invite à nous téléphoner au 1-800-463-4732 poste 6, sinon, passez par le site Web du BAPE.

20 Je vous rappelle que nous allons fonctionner à une ou deux questions, alors deux questions au maximum par intervenant. Je réitère d'éviter les préambules peu utiles, si ce n'est ceux qui sont essentiels à la compréhension de votre question. Vous adressez toujours vos questions à la commission, soit à moi ou à monsieur Dériger, et c'est à nous de les répartir aux personnes que nous jugeons les plus compétentes pour y répondre.

25 Je vous rappelle également que je ne tolérerai pas d'approbation, désapprobation, langage, manque de civilité, quoi que ce soit dans cette salle, mais vous êtes tellement familier avec cette pratique que c'est plutôt futile de le rappeler.

30 Donc, avant de donner la parole à monsieur Gauthier, je dois lui mentionner qu'il est très difficile pour nous de commencer avec un intervenant en ligne. On va donc appeler la première intervenante en salle pour entendre ses questions et on passera tout de suite après à monsieur Gauthier. Nos excuses d'avoir souligné que vous seriez le premier intervenant ce soir.

35 Donc, je vais donc inviter madame Le Goff à la table des intervenants.

40 \_\_\_\_\_  
**M<sup>me</sup> STÉPHANIE LE GOFF**

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame Le Goff, on vous écoute.

5 **M<sup>me</sup> STÉPHANIE LE GOFF :**

Je voulais savoir, en fait, ma question concerne un scénario qui avait déjà été évoqué en 2017, il y avait eu un comité hybride de consultation par rapport à l'avenir des dunes, le document est d'ailleurs parmi les documents disponibles sur le site du BAPE.

10

Il y avait un scénario qui me semblait répondre à la fois aux attentes du ministère et aux attentes de la communauté, de la population de Tadoussac en termes d'utilisation, d'activités récréatives, et caetera, et puis de conservation du territoire, et puis c'est le scénario qui concernait un parc hybride qui aurait été une partie parc municipal et parc national, donc... Puis il était... on avait déjà discuté d'un parc national des dunes parce qu'après une... après être venus sur le terrain, ils avaient remarqué que l'idée était née là, en fait, puis je voulais savoir pourquoi est-ce que ce scénario-là a été écarté?

15

**LE PRÉSIDENT :**

20

Parfait, la question est claire. Monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

25

Oui, en fait, il y a plusieurs éléments de réponse à cette question-là qui reviennent dans le temps, dans l'historique de l'évolution du projet. Essentiellement, bien une première des choses, c'est qu'il y a eu effectivement des recommandations à une certaine période pour scinder le territoire, avoir une partie exploitée par une municipalité ou un parc municipal puis une autre partie en mode parc national.

30

D'abord et avant tout, je le rappelle, les terrains ont été acquis dans le but de faire un parc national. D'un point de vue de l'intérêt d'un parc national, de scinder le territoire, vous avez compris avec toutes les cartes qu'on a présentées, avec le concept d'aménagement qu'on a présenté, qu'il y a un secteur pour lequel il y a une mise en valeur du territoire qui est faite, mais il y a tout un secteur aussi qui est destiné à la conservation. Donc, de scinder le territoire, ça perdait énormément d'intérêt d'un point de vue parc national parce que c'est déjà un petit territoire, on s'entend, on l'a déjà mentionné, pour la création d'un parc national. Donc, ça, c'était un élément.

35

40

Maintenant aussi, comme on l'a mentionné, on a consulté plusieurs parties prenantes qui ont été impliquées dans l'élaboration du projet puis un des éléments les plus importants qui a fait en sorte qu'on n'a pas retenu cette avenue-là puis qu'on a continué à progresser dans l'élaboration du projet avec un scénario de parc national, c'est que les intervenants, plusieurs des intervenants qu'on a consultés nous

ont mentionné que c'était le scénario qu'ils souhaitaient, que ce soit un parc national. Donc, à la fois les organismes municipaux qui ont été consultés, des organismes de conservation aussi, ils nous ont mentionné que c'était le statut de parc national qu'ils souhaitaient voir pour ce territoire-là.

5 Il faut savoir qu'actuellement, le site des Dunes-de-Tadoussac tel que les gens le connaissent, ça nécessite quand même des investissements importants en termes d'entretien. Au quotidien, les gens ne le voient peut-être pas, mais bon an mal an, le ministère, on investit entre 100 et 150 000 dollars pour l'entretien du site. Il y a une partie de cet argent-là qui est versé à la municipalité de Tadoussac pour tout qu'est-ce qui est la gestion des ordures, pour faire une histoire courte, puis il y a une autre partie qui va à une firme qu'on embauche pour faire la logistique, on en a parlé un petit peu plus tôt aujourd'hui, donc faire la logistique du site.

10 En plus de ça, on défraie des coûts annuellement pour un entretien minimal des infrastructures, juste pour maintenir les choses en état le temps qu'on procède à l'avancement du projet. Donc, ça, ça nous a été signifié rapidement comme étant quelque chose que si on mettait en place un parc municipal, il n'y a pas la capacité financière suffisante à la municipalité de Tadoussac pour prendre ces choses-là en main.

15 Puis il faut savoir aussi que le concept d'aménagement qu'on amène, qu'on propose, il est évalué en valeur d'aujourd'hui à un investissement d'à peu près 50 millions de dollars puis là, je fais fi de la partie routière entre la 138 et le territoire du parc national. Donc, ça, également, pour une municipalité comme Tadoussac, c'est impossible d'envisager pouvoir se doter d'un tel concept d'aménagement à même les budgets municipaux. Donc, au fur et à mesure de l'évolution du projet, bien rapidement, on nous a signifié le fait qu'on souhaitait avoir le statut de parc national.

20 J'inviterais peut-être ma collègue Geneviève Brunet à compléter cette première partie de réponse.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Madame Brunet?

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BRUNET :**

35 Bien...

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

40 Tu n'avais rien à...

**LE PRÉSIDENT :**

C'est complet?

5 **M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BRUNET :**

Je n'avais rien à ajouter.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

10

Parfait. Bien, peut-être, je ne sais pas si la municipalité de Tadoussac aurait quelque chose à ajouter aussi?

**LE PRÉSIDENT :**

15

C'est là que je m'en allais. Monsieur Gagné, avez-vous des choses à ajouter? Est-ce que la municipalité avait un intérêt ou a manifesté, manifeste encore un intérêt pour avoir une partie du parc municipal?

20 **M. ÉRIC GAGNÉ :**

La municipalité de Tadoussac a fait une résolution en appui pour le parc national, c'est la décision du conseil municipal.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, vous comprendrez qu'on va demander de déposer la résolution, s'il vous plaît, à la commission.

30 **M. ÉRIC GAGNÉ :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

35

Merci. Et il y a un terrain qui va être échangé sur lequel il y aurait éventuellement la -- le terrain qui finit par 04, je ne me rappelle pas de tous les chiffres avant, vous m'excuserez de ça -- est-ce que sur ce terrain-là, il y avait des possibilités de -- je n'ai pas en tête la localisation exacte -- de descendre jusqu'à la berge à partir de ce terrain-là, jusqu'à la plage?

40

**M. ÉRIC GAGNÉ :**

Je ne peux pas vous répondre sur le terrain, c'était des discussions, mais il n'y a rien de fait puis d'analyse ou de vérification sur le terrain.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Pelletier?

10

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Peut-être corriger des faits. En fait, il n'y a pas de proposition d'échange de terrain actuellement, là vous faites allusion au terrain pour lequel on a discuté hier d'un projet embryonnaire d'hébergement.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

20

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

C'est un terrain qui appartient au gouvernement, qui est sous l'autorité du ministère de l'Environnement, on n'a eu aucun échange ou aucune discussion à l'effet de faire un échange de terrain.

25

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

30

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

On nous a simplement approchés, le ministère, en nous faisant part d'un enjeu d'hébergement à la fois pour les résidents de Tadoussac, il semble manquer de terrains disponibles pour accueillir des familles à Tadoussac. On nous a également dit qu'en période estivale, on avait de la difficulté à héberger des employés qui venaient travailler, qui venaient passer la saison estivale à Tadoussac pour travailler.

35

On sait que le parc national va avoir des besoins d'hébergement pour les 20 quelque employés qui vont être ici puis il y a d'autres éventuels partenaires qui ont également signifié des besoins. Puis en recevant ce message-là, nous, on s'est montré ouvert à proposer la disponibilité d'un terrain.

40

Maintenant, il n'y a eu aucune discussion à l'effet qu'on échangerait le terrain, ça fait que je ne veux pas laisser présupposer des mauvaises informations.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est mon erreur.

5

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Mais nous, on est simplement en mode écoute par rapport à un besoin qui est exprimé par la communauté puis si on peut contribuer à la solution, on va le faire, mais sinon, on demeure propriétaire de ce terrain-là.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je vais poser ma question autrement. Ledit terrain est en dehors du parc ou à l'intérieur du parc?

15

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

En fait, le parc n'est pas existant, mais il n'est pas à l'intérieur de la proposition de limites.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'est pas à l'intérieur de la proposition de limites.

25

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Donc, la carte qu'on voit à l'arrière, les cartes qu'on présente, le terrain n'est pas dans la limite proposée du parc national.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et les limites de ce terrain vont-elles jusqu'aux berges, jusqu'à la plage?

35

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Les limites, oui, elles vont jusqu'à la ligne des hautes eaux, effectivement, oui.

40

**LE PRÉSIDENT :**

OK, parfait. Monsieur Dériger?

**LE COMMISSAIRE :**

5 Excusez-moi, vous avez parlé d'un budget d'entretien, actuellement, je pense, si j'ai bien compris de 150 000 dollars, c'est ça que j'ai compris?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

10 Environ, oui.

**LE COMMISSAIRE :**

15 Environ. Est-ce que vous avez évalué le budget pour l'exploitation éventuellement pour le parc en tant que tel?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

20 Le budget d'exploitation a été évalué, est-ce que c'est toi, Sylvie-Anne?

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

25 C'était plus vers André, mais je pourrais vous revenir.

**LE COMMISSAIRE :**

30 Est-ce que vous pouvez nous informer à ce sujet?

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

35 Oui, absolument.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

40 Parce que monsieur Despatie ayant quitté...

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Et...

40

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être... Oui, je vous en prie?

5 **Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Tout ça se retrouve dans l'étude de retombées économiques.

**LE COMMISSAIRE :**

10

Ah bon, parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

15

Et est-ce que dans l'étude de retombées économiques, il y a aussi le calendrier éventuel des travaux ou une proposition d'échéancier sur la création et l'aménagement pour se rendre jusqu'à l'exploitation?

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

20

Je crois que oui, sous réserve. Et là, bien ça dépendra de la suite des choses, évidemment, rien n'est arrêté, mais les travaux pourraient commencer dès la création du parc assez rapidement.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

25

Peut-être, si vous voulez, j'ai un calendrier, si vous me permettez d'avoir quelques secondes.

**LE PRÉSIDENT :**

30

Oui, simplement s'il est déjà dans l'étude, c'est une chose, s'il n'est pas là, bien je vais vous demander de le déposer simplement.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

35

Est-ce que c'est dans l'étude de retombées économiques, le calendrier, je ne suis pas certain.

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

40

Je ne pense pas. Les travaux devraient commencer en 26, 27, normalement.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

5 C'est ça, dans le fond, dans le calendrier de création du parc national, ce qui est prévu, c'est de créer le parc national dans les... Une fois les audiences terminées, on a encore des étapes à compléter avant de créer officiellement le parc national.

10 Puis une fois le parc national créé, ce qu'on prévoit, c'est dans le fond de 2026 à 2028, une première phase de réalisation des travaux, je peux peut-être vous lister, mais la zone d'accueil, la zone de camping, la zone du centre de services, des travaux d'Hydro-Québec entre autres, des travaux de services, des travaux sur les bâtiments et les sentiers. Ça, ça fait partie de la première phase de travaux de 2026 à 2028. Et de 2028 à 2029, une autre phase qui est la zone de la dune inférieure, le volet éducatif et compléter les sentiers.

15 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

20 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Donc, c'est un échéancier de travaux de 2026 à 2029, essentiellement.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Monsieur Dériger?

**LE COMMISSAIRE :**

30 Pour précision, pour l'échéancier, vous aviez dit ce matin -- bien, en fait, cet après-midi, que c'est le ministère des Transports et de la Mobilité durable qui s'occuperait de l'accès routier à partir de la 138. Est-ce que ça, au niveau de la planification, le phasage, est-ce que c'est coordonné?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

35 Le calendrier de réalisation de la route, il faudra demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Nous, on a un arrimage qui se fait avec eux, mais tant et aussi longtemps que le signal n'est pas donné officiellement de la création du parc, on s'entend, le ministère des Transports a plusieurs projets routiers, donc le signal qu'on nous donne à nous, c'est que c'est difficile de s'avancer sur des dates tant et aussi longtemps qu'on n'a pas un signal officiel de partir.

40

5 C'est sûr que le signal officiel de partir de la création du parc national, ça va envoyer le signal au ministère des Transports qu'il doit compléter la route d'accès. À partir de ce moment-là, on va arrimer nos calendriers, il y a peut-être des choses dans notre calendrier qui vont devoir décaler, mais ça ne sera pas un arrimage parfait, on s'entend. Il est fort possible, pour être totalement transparent, que le parc existe avant même que la route d'accès principale à partir de la 138 existe.

**LE COMMISSAIRE :**

10 Donc, à ce moment-là, l'accès va se faire à partir du village de Tadoussac?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

15 C'est-à-dire que les deux accès vont exister parce que l'accès présentement via la route 138 existe, c'est simplement qu'elle n'est pas à niveau. Donc, si vous venez ici en période estivale, c'est possible, c'est un chemin de terre qui est quand même relativement en bon état, donc c'est possible de circuler là. Donc, les gens pourraient y circuler, mais on n'aura pas la route de type collectrice comme je mentionnais un peu plus tôt.

20 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Puis j'imagine que l'arrimage, c'est la même chose avec la coopérative éventuelle d'hébergement?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

30 La coopérative, comme je vous dis, je ne veux pas m'avancer là-dessus...

**LE PRÉSIDENT :**

35 Non, je sais, mais...

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

40 ... il n'y a aucun scénario encore sur la table.

**LE PRÉSIDENT :**

OK.

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Ça fait que si vous me parlez d'un arrimage, je vous dirais que la réponse, c'est non.

**LE PRÉSIDENT :**

10

C'est oui?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

15

C'est non, il n'y a pas d'arrimage.

**LE PRÉSIDENT :**

20

C'est non, OK, il n'y a pas d'arrimage parce que c'est trop balbutiement.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

25

C'est trop balbutiement, c'est ça, je ne pourrais pas vous dire, est-ce que la coopérative arriverait en même temps que la création du parc, la réponse est non.

**LE PRÉSIDENT :**

Je comprends. Votre deuxième question, s'il vous plaît, madame Le Goff?

30

**M<sup>me</sup> STÉPHANIE LE GOFF :**

35

Ma deuxième question, en fait, concernait les emplois créés, j'ai probablement manqué la répartition, le nombre d'emplois. En fait, ce qui m'intéresse, c'est le nombre d'emplois créés à la saison 3, quand ça va être opérationnel au bout du compte et le nombre d'emplois à l'année. C'est ça, le nombre d'emplois à l'année puis j'ai une sous-question, mais ça va dépendre de ça, donc...

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

40

Je passerais la parole à madame Sylvie-Anne Marchand qui avait répondu en partie à cette question-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Madame Marchand?

5

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Alors, la réponse que je donnais hier, je crois, on parle de 28 emplois saisonniers pour la gestion et l'opération du parc et si on rapporte ça sur une année complète, ça donne 15 emplois-année.

10

Toutefois, on parle d'environ deux postes et demi annuels, le reste, ce sont principalement des postes saisonniers.

**LE PRÉSIDENT :**

15

Regardez-moi, s'il vous plaît.

**M<sup>me</sup> STÉPHANIE LE GOFF :**

20

Oui, excusez.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie, madame Le Goff.

25

**M<sup>me</sup> STÉPHANIE LE GOFF :**

Je voulais savoir, en fait, dans ce... bien, c'est peut-être juste une... est-ce que ça a été considéré que dans les postes qui sont saisonniers, est-ce que c'est des postes de personnes qui peuvent rester ici à l'année? C'est-à-dire qu'est-ce que la durée de ces postes-là va être suffisante pour quelqu'un pour notre -- je me force pour ne pas regarder.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Ah.

35

**M<sup>me</sup> STÉPHANIE LE GOFF :**

La saisonnalité est courte et en fait, il faut avoir un accès au chômage pour être capable de pouvoir rester ici à l'année, ce qui est une des principales problématiques ici, donc en fait, est-ce que ça va engendrer des gens qui vont rester ici à l'année ou ça va être des emplois étudiants qui vont changer

40

de... ça va changer de personnel tous les ans, en fait, puis ce sera moins fixe?

**LE PRÉSIDENT :**

5 La question est claire. Monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

10 J'inviterais peut-être Jérôme Gouron à répondre à cette question-là parce que ça m'apparaît une question qui est liée très spécifiquement à la dynamique d'exploitation des parcs nationaux puis Jérôme, en tant que directeur du parc national du Fjord-du-Saguenay, doit vivre cette réalité-là.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Parfait, merci. Monsieur Gouron?

**M. JÉRÔME GOURON :**

20 La vie au parc national du Fjord-du-Saguenay, j'aurais envie de peut-être ramener les dates d'opération d'un possible parc des Dunes-de Tadoussac qui irait jusqu'à fin novembre, donc ce qui est pas mal plus long que la plupart des établissements qui sont de la mi-mai jusqu'à l'Action de Grâce.

25 Ensuite, j'aurais quand même envie de préciser de par l'expérience que les conditions de chômage, les règles changent aussi régulièrement, donc ce n'est pas toujours évident de se fier à ça par rapport aux emplois. Ça fait qu'il y a des catégories d'emplois qui se qualifient, oui, au chômage, et puis il y en a d'autres, effectivement, qui ont des périodes qui sont un peu plus courtes et pour lesquelles c'est plus difficile.

30 Puis quand je regarde par rapport aux employés, mettons, au parc national du Fjord-du-Saguenay, ils sont nombreux aussi à compléter leur saison avec un autre volet hivernal, avec une autre opération hivernale, donc ils se retrouvent avec un emploi à l'année, mais avec deux employeurs au final.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Parfait. Donc, dans ces employés que vous avez, plusieurs sont des travailleurs qui demeurent en permanence dans les quelques municipalités autour du parc?

**M. JÉRÔME GOURON :**

40

J'ai la chance, donc si je prends, mettons, le secteur de Baie Éternité, donc à Rivière Éternité, ce secteur-là seulement, c'est à peu près 40 employés et les 40 employés viennent tous du Bas-Saguenay depuis les deux dernières années. D'habitude, on avait souvent des gens qui viennent un peu de l'extérieur, Montréal, Québec, pour dire extérieur. Pour le secteur, mettons, pour être plus proche d'ici à Sacré-Coeur, avec le secteur de Baie Sainte-Marguerite, on a plus souvent des gens de l'extérieur, mais sinon, la grosse majorité -- c'est à peu près 25 employés à Baie Sainte-Marguerite puis la grosse majorité viennent de la région de Sacré-Coeur, de Tadoussac, Escoumins, Bergeronnes, ils viennent de là puis on en a quelques-uns, quatre, cinq qui viennent de l'extérieur pour compléter l'équipe.

**LE PRÉSIDENT :**

Quel genre d'emplois? C'est des emplois très spécialisés, c'est des emplois venant d'une formation particulière?

**M. JÉRÔME GOURON :**

C'est varié, en fait, il y a différents services. Il y a le service à la clientèle, donc là, c'est tous les préposés qui répondent donc aux visiteurs. Il y a tout ce qui est par rapport aux services, à la maintenance et aux infrastructures. Donc là, ça peut être l'entretien de sentiers, l'entretien général, je veux dire, il y a toujours quelque chose qui brise quand on utilise. L'entretien ménager aussi, bien évidemment, pour tout ce qui est prêt à camper, bâtiments, et caetera. Puis tous les employés aussi du service de la conservation et de l'éducation, donc des gardes-parc techniciens, des gardes-parc patrouilleurs qui, eux, sont là plus pour l'aspect réglementaire puis des gardes-parc naturalistes qui, eux, sont là pour le volet éducatif.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et une dernière petite question, si je poursuis dans cette veine et elle me passait entre les deux oreilles à une vitesse éclair, si quelqu'un veut postuler, comment il fonctionne, il passe par la fonction publique, c'est la SÉPAQ qui recrute directement, comment ça marche?

**M. JÉRÔME GOURON :**

Oui, c'est directement... on tape sur Google « emploi SÉPAQ » et on dépose son C.V. On peut, en fait, rechercher si c'est dans un parc, dans une réserve, il y a différents filtres en fonction de vos préférences par rapport à la région dans laquelle vous voulez travailler ou par rapport au type d'emploi.

Il peut y avoir des alertes aussi pour vous dire, vous pouvez aussi donner votre curriculum pour une banque de C.V., donc le C.V. est là puis s'il y a un poste qui ressemble à vos qualifications, bien le C.V. va être redirigé vers le poste en question.

**LE PRÉSIDENT :**

Et c'est des analyses de dossier qui suivent les règles éthiques normales de concours?

5

**M. JÉRÔME GOURON :**

Oui.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dériger?

**LE COMMISSAIRE :**

15

Précision, est-ce que les employés, par exemple qui sont au parc du fjord, s'ils peuvent être appelés aussi à travailler sur le parc des dunes? Est-ce qu'il y aurait, exemple, un partage, est-ce que c'est chacun des parcs va avoir ses propres employés ou s'il peut y avoir un partage de ressources?

20

**M. JÉRÔME GOURON :**

En fait, on est... bien, les employés des parcs nationaux sont syndiqués, donc en étant syndiqués, ils sont attachés à un lieu de travail. Donc, les employés, mettons, s'il y a création du parc national des Dunes-de-Tadoussac vont être affectés au parc national des Dunes-de-Tadoussac, ne pourront pas aller travailler, mettons, à Baie Sainte-Marguerite. C'est sûr qu'une proximité d'équipe, par contre, ça peut aider des fois quand il y a besoin d'un coup de main, mais sinon, les gens sont vraiment attirés à un lieu en tant que tel.

25

**LE COMMISSAIRE :**

30

OK, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

35

Merci. Merci, madame Le Goff. Donc, je vais appeler maintenant monsieur Gauthier qui est en ligne, j'espère.

---

**M. YVES GAUTHIER**

40

**M. YVES GAUTHIER :**

Oui, m'entendez-vous?

5

**LE PRÉSIDENT :**

Oh, je vous entends de loin, mais je pense qu'on va ajuster ça bientôt. Parlez un peu.

10

**M. YVES GAUTHIER :**

M'entendez-vous mieux?

15

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

20

**M. YVES GAUTHIER :**

OK.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, oui, votre deuxième question, s'il vous plaît.

25

**M. YVES GAUTHIER :**

Oui, alors quand on m'a interrompu pour la pause, on parlait beaucoup du morcellement puis on avait... la discussion portait sur les stationnements puis j'aimerais revenir sur les stationnements. Vous savez, souvent, les stationnements occupent un peu plus d'espace sur certains sites. Moi, j'habite à La Baie puis on en a eu des expériences, des mauvaises expériences.

30

Puis les dunes ne font pas vraiment exception parce que si on regarde le stationnement actuel qui est situé près de la Maison des Dunes, il est en plein coeur du projet de parc. Alors, vous savez, s'il faut utiliser son véhicule pour traverser le site des dunes pour se rendre au stationnement, ça va créer un certain trafic à l'intérieur des limites du parc, avec toutes les conséquences qui peuvent en découler. Pensons au dérangement de la faune, bien entendu, au bruit, aux accidents, et caetera, ce qui pourrait entre autres contribuer à diminuer l'expérience de repos et de sérénité qui est recherchée par les membres, par de nombreux utilisateurs des parcs.

35

40

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gauthier...

5 **M. YVES GAUTHIER :**

Alors, je me demandais... oui.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous étiez rendu à votre question, je viens juste d'entendre en même temps que je vous appelais « je me demandais », donc votre question, s'il vous plaît?

15 **M. YVES GAUTHIER :**

Oui oui, c'est là que j'arrive. Est-ce que ce serait possible de déplacer des stationnements à la périphérie du parc, idéalement à l'entrée, afin justement d'éviter le plus possible les dérangements à la fois de la faune et des usagers du parc qui sont les deux objectifs qui justifient la création d'un parc.

20 Puis on pourrait s'inspirer de ce qui se fait au parc de la Pointe-Taillon. Vous savez, quand on va faire du camping au parc de la Pointe-Taillon, on n'a pas accès avec nos voitures au site de camping, on a des petits chariots qui sont disponibles pour les usagers, on met nos bagages dans ça puis on les transporte en chariot, comme ça, bien sur le site de camping puis à l'intérieur des limites du parc, c'est calme, c'est paisible. Alors, je me demandais si on pouvait faire la même chose au parc des dunes  
25 parce que vous savez, il faut mettre fin au...

**LE PRÉSIDENT :**

30 Monsieur, la question est claire, la question est claire, vous êtes dans le commentaire, je vais vous arrêter tout de suite puis je vais aller chercher la question, merci.

**M. YVES GAUTHIER :**

D'accord.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pelletier?

40

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

5 Oui, en fait, premier début de réponse, sinon, je vais passer la parole à Sylvie-Anne Marchand qui va compléter, mais les infrastructures qui sont prévues être aménagées, comme on l'a déjà mentionné, elles ont été localisées pour choisir les endroits où, bien souvent, il y a déjà une dégradation naturelle du milieu qui a été faite par les activités historiques qui ont été présentes sur le site.

10 Pour ce qui est de la circulation de la faune ou de la grande faune, je ne pense pas qu'il faut penser qu'il va y avoir une circulation automobile à la grandeur du parc. C'est un tout petit territoire, oui, mais de la manière dont le concept d'aménagement est prévu, les gens, comme on l'a mentionné, arriveraient de la 138 par le chemin du Moulin-à-Baude et arriveraient directement à l'intérieur du parc et seraient dirigés directement soit vers le camping ou vers le stationnement. Donc, ça limite grandement la circulation automobile à l'intérieur du parc.

15 Et tout le concept d'aménagement a été réfléchi de manière à retirer justement la circulation automobile de la partie de la dune qui est la plus utilisée par les visiteurs pour justement améliorer cette expérience visiteur là. Donc, je pense qu'à la fois, on trouve un équilibre entre le besoin du visiteur de se sentir à l'aise et d'apprécier le milieu et aussi la faune qui vient avoir un besoin de circulation.

20 Donc, toute la partie à l'ouest du chemin du Moulin-à-Baude, il y aura très peu de circulation automobile qui va se faire là, oui, le lien existe, mais la majorité des gens, ce qui est souhaité, c'est qu'ils accèdent au territoire par la 138 puis dès qu'on rentre dans le territoire du parc national, on s'en va directement au stationnement avec des courtes distances. Peut-être que Sylvie-Anne pourra préciser les distances.

25 Puis donc, c'est cette recherche d'équilibre là entre l'utilisation d'un milieu déjà altéré puis l'objectif de voir à la conservation puis minimiser les impacts qui a fait en sorte qu'on a fait ces choix-là. D'aller localiser un stationnement ailleurs, souvent -- puis je vais laisser Sylvie-Anne compléter -- mais ça vient fragmenter davantage le territoire. Parfois, on est mieux de mettre tout dans un même endroit que d'aller fragmenter à plusieurs petits endroits. Je passe la parole à Sylvie-Anne.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Parfait. Madame Marchand?

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

40 J'ai très peu de choses à ajouter, monsieur Pelletier, c'est parfait, a très bien répondu. Et la base de la base étant qu'il y a un stationnement d'autant plus asphalté qui existe et c'était un non... Puis t'sais, dès le départ, on a dit « on veut utiliser les infrastructures qui sont déjà là »; la Maison des Dunes,

le stationnement, réutiliser des bouts de sentiers pour justement éviter d'en rajouter. Alors, l'idée a été évidemment de se greffer à ce stationnement-là existant. Le nouveau ne serait pas asphalté, bien sûr, mais ça a été la base de la réflexion.

5 L'autre chose, c'est une question de commodité de circulation sur le petit territoire. Les gens vont pouvoir, par sa localisation, laisser le véhicule dans le stationnement et tout faire à pied ensuite. Si on installait des parkings -- l'idée n'est pas saugrenue -- mais si on installait des parkings à l'entrée du parc, là il y a un petit problème de circulation pour une bonne partie de la clientèle qui, oui, viennent marcher dans les parcs, mais ils aiment bien avoir leur voiture pas très loin de façon générale avant  
10 d'entreprendre un sentier de randonnée.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

15 Je vais juste me permettre une fin de réponse aussi, c'est qu'on parle beaucoup de la faune qui est présente à l'intérieur du parc ou du territoire qui est proposé pour être le parc national, mais cette faune-là, le parc, ce ne sera pas une cloche de verre, la faune, elle se promène au-delà de la limite du parc national.

20 Donc, ce n'est pas parce qu'on viendrait mettre, par exemple, un stationnement à l'entrée du parc national qu'on viendrait favoriser à l'intérieur du parc national la circulation de la faune. Il est possible qu'elle circule déjà en marge du parc ou qu'elle utilise les corridors déjà existants qu'on viendrait compromettre en posant ces gestes-là, donc c'est un autre élément aussi à considérer.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Parfait. Monsieur Dériger, vous avez quelque chose à ajouter?

**LE COMMISSAIRE :**

30 Juste pour être bien certain, donc je pense qu'hier, vous avez présenté, vous avez dit dans le fond que le chemin du Moulin-à-Baude, la partie qui est en lien avec le village, que ça se transformait -- en fait, ce qui est à l'intérieur du parc deviendrait une piste cyclable en site propre, c'est ça qu'on a compris, donc à ce moment-là, il n'y aurait pas de véhicules qui seraient dans le parc comme tel.

35 Il reste par contre la question que je me pose, c'est la question du *vanlife*. Comment les gens accèdent au camping *vanlife*, j'imagine qu'ils vont passer par le village plutôt que la route 138, est-ce qu'on peut penser ça? Non? Donc, à ce moment-là, ils vont traverser le parc en véhicule?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

40

On va projeter la carte puis on va pouvoir le montrer plus visuellement.

**LE COMMISSAIRE :**

5 Oui, s'il vous plaît.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

10 On va voir le tracé. Donc, tout le trait rouge qui est du haut vers le bas, ça, c'est le chemin du Moulin-à-Baude qui part de la 138. Donc, quand on arrive à la première intersection, on a le choix de partir sur la gauche pour s'en aller au stationnement ou on a le choix de partir sur la droite. Là, il y a deux petites lignes qui apparaissent, mais dans les faits, on a eu des échanges dernièrement puis il y aurait vraisemblablement une seule ligne, donc un seul chemin qui partirait vers la droite et ce chemin-là donnerait accès au camping et du camping, on aurait accès à la zone *vanlife*.

15 Puis ce qu'on voit, le tracé pointillé en bas, bien ça, ça serait des limites de sentiers puis le pointillé rouge qu'on voit à la gauche qui devient le pointillé bleu et jaune -- là, il y a beaucoup de couleurs -- mais bref, ça, ça serait le chemin de contournement, le nouveau chemin qui permettrait aux gens de circuler à travers le parc pour aller rejoindre le chemin du Moulin-à-Baude vers la 138.

20 Donc, toute la section du trait jaune qui passe à travers l'éventuel camping et tout ça, donc ça, c'est le chemin actuel. Je ne sais pas si on peut montrer vis-à-vis la petite table à pique-nique, Jean-François, il y a une connexion qui se fait qui monte aussi qui existe présentement. Ici, il y a le chemin là, donc toute cette section-là va être renaturalisée ou c'est ça qui va devenir la nouvelle piste cyclable puis la section que Jean-François montre, celle-là va être renaturalisée, donc il n'y aura plus rien là. Donc, il n'y a plus aucune circulation qui va se faire au niveau de la dune, à part une circulation à vélo ou à pied.

**LE COMMISSAIRE :**

30 Hier, je pense aussi, on le voit sur la carte, je pense que c'est une bande cyclable ou une chaussée désignée qui va être dans la partie qui va contourner, en fait, la zone de camping, mais on parle d'une bande cyclable ou d'une chaussée désignée?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

35 C'est une chaussée partagée.

**LE COMMISSAIRE :**

40

C'est partagé. Dans le fond, c'est juste un marquage?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

5 Exactement. À l'intérieur du parc, c'est une chaussée partagée, donc c'est un marquage au sol et de la limite du parc jusqu'à la 138, là c'est une...

**LE COMMISSAIRE :**

10 Une bande.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

15 Une bande cyclable unidirectionnelle.

**LE COMMISSAIRE :**

De chaque côté qui, elle, est protégée.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Brunet?

25 **M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BRUNET :**

Petite précision, donc la bande cyclable unidirectionnelle, donc elle fait le trait en rouge, elle se rend jusqu'au stationnement où le parking actuel. Et l'idée de la faire continuer, c'est aussi dans l'idée que le visiteur qui va sortir du stationnement et prendre la route 138, ça va être le même type de route, donc avec la bande cyclable, donc instinctivement, il va continuer ce chemin-là puis il va continuer vers la 138, peut-être qu'il verra peu la route vers le village.

Donc, c'est un autre moyen aussi qu'on trouvait pour que les visiteurs aient plus tendance à aller chercher la route 138 plutôt que de prendre le chemin à travers le village pour aller prendre le traversier.

35 **LE COMMISSAIRE :**

Mais peut-être une autre question par rapport à ça. Quand on va arriver à la sortie en allant par le lien avec le village, donc à ce moment-là, est-ce qu'il va y avoir une chaussée cyclable ou une piste cyclable ou une bande cyclable, comment ça va se faire, la connexion?

40

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

5 En fait, de l'intérieur du parc puis par exemple, si on parle du stationnement à la Maison des Dunes puis qu'on se dirige vers le village, on va avoir la chaussée partagée jusqu'à la limite du territoire du parc national et ensuite, on va embarquer sur la chaussée municipale vers le village. Et là, bien là, je passerais peut-être la question à la municipalité, ça sera à elle de voir quelle sorte d'aménagement...

**LE COMMISSAIRE :**

10 [*Chevauchement des voix*] à la limite du parc.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

15 C'est ça, nous, la proposition qu'on fait, c'est jusqu'à la limite du parc, après ça, le chemin pourra demeurer.... en tout cas, c'est le choix de la municipalité.

**LE COMMISSAIRE :**

20 C'est bon. Monsieur Gagné?

**M. ÉRIC GAGNÉ :**

25 Il y a des discussions pour la piste cyclable, ça va être à venir, de voir s'il y a des possibilités puis des projets pour faire au niveau de la piste cyclable, là. C'est un enjeu aller jusqu'au village, là, de réussir à... comme les difficultés qu'on avait parlé aussi, la route, ce n'est pas large, il n'y a pas d'accotement, ça fait que c'est des enjeux pour faire autant une piste cyclable que notre chemin, le rendre sécuritaire.

**LE COMMISSAIRE :**

30 Oui, on les voyait même aujourd'hui qu'ils étaient en train d'aplanir l'accotement.

**M. ÉRIC GAGNÉ :**

35 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

40 C'est bon, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

5           Donc, monsieur Gauthier, merci pour vos questions. Je réitère, j'en profite pour réitérer, compte tenu que vous avez mentionné l'intérêt de l'observatoire de Tadoussac de déposer un mémoire, que vous pouvez déjà vous inscrire pour venir le présenter à la commission, donc merci beaucoup.

**M. YVES GAUTHIER :**

10           Oui, ce n'est pas moi qui vais le présenter parce que moi, je suis un bénévole, là.

**LE PRÉSIDENT :**

15           Ah, parfait.

**M. YVES GAUTHIER :**

            Monsieur le président?

20           **LE PRÉSIDENT :**

            Oui.

**M. YVES GAUTHIER :**

25           Me permettriez-vous une dernière petite question pour compenser mon attente et puis -- parce que là, j'avais des activités puis c'est à l'eau pour ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

30           Écoutez...

**M. YVES GAUTHIER :**

35           Une dernière brève.

**LE PRÉSIDENT :**

40           Écoutez, je vais faire un arrangement avec vous pour éviter que vous vous réinscriviez et qu'on est probablement une des dernières séances, j'accepte une question sans préambule et extrêmement

concise.

**M. YVES GAUTHIER :**

5 Oui oui oui. Bien, il faut que je mette les choses en perspective, mais ça va être très bref.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Non non.

**M. YVES GAUTHIER :**

Merci de votre...

15 **LE PRÉSIDENT :**

Si la perspective est nécessaire et absolument nécessaire. Allez-y.

**M. YVES GAUTHIER :**

20 Oui, bien c'est ça, c'est parce qu'on sait que l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac occupe une place privilégiée aux dunes, il y a de la recherche qui est effectuée, des inventaires en migration, une station de baguage, et caetera, et caetera, puis ces activités-là attirent beaucoup de visiteurs au niveau de la population générale puis des observateurs d'oiseaux de tous les niveaux.

25 J'aimerais savoir quels sont les bénéfices financiers et autres qui vont être proposés à l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac pour l'achalandage qu'elle crée par ses activités puis aussi la notoriété qu'elle a donné au site?

30 Parce que vous savez, en 2018, il y a eu une migration inverse des parulines puis il y a eu même des entrevues dans le New York Post avec Pascal Côté qui était le directeur à l'époque...

**LE PRÉSIDENT :**

35 On est dans le...

**M. YVES GAUTHIER :**

40 Alors, j'aimerais savoir quels sont les bénéfices qui vont être offerts à l'OOT puis est-ce que ça pourrait aller jusqu'à financer des projets ou des activités qui auraient un certain attrait pour les

visiteurs?

**LE PRÉSIDENT :**

5 Parfait, c'est clair, quels sont les bénéfices, vous avez compris la question.

**M. YVES GAUTHIER :**

10 Oui, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Merci, monsieur Gauthier, merci beaucoup. Il y a beaucoup de passion, il y a beaucoup de passion.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

20 Écoutez, je vais laisser Sylvie-Anne répondre à la question. Simplement dire qu'un des premiers bénéfices qui va sortir du projet de parc national pour l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac, bien entendu, on a parlé de l'importance pour nous de ce corridor migratoire là puis des travaux que fait l'OOT, mais le premier bénéfice, c'est le fait qu'à l'intérieur de la Maison des Dunes qui va devenir le centre de découverte et de services, on prévoit -- puis on a déjà consulté l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac pour connaître leurs besoins là-dessus -- mais on prévoit mettre à la disposition de l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac des espaces qu'ils pourront utiliser pour leurs activités.

25 Puis on le fait déjà; pour ceux qui connaissent le secteur, derrière la Maison des Dunes, il y a un bâtiment qu'on entretient qui sert à l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac qui leur est prêté gracieusement, donc ça, c'est des choses qui vont perdurer dans le temps puis qui vont s'améliorer. Donc, ça va permettre de consolider leurs activités.

30 Je passe la parole à Sylvie-Anne.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Madame Marchand?

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

40 Moi, je pense qu'il y a un partenariat gagnant gagnant assez formidable à bâtir avec l'observatoire. Dès le début des échanges avec eux, je me souviens d'avoir parlé d'améliorer leur

condition de location. Ils sont actuellement dans une petite roulotte avec un petit amphithéâtre et une station de baguage, je pense qu'on peut leur donner beaucoup de visibilité sur le site.

5 J'irais aussi avec le fait qu'on va ajouter... on projette d'ajouter un amphithéâtre aménagé avec les techniques d'aujourd'hui où l'observatoire va pouvoir faire des présentations, les naturalistes de la SÉPAQ, éventuellement, tenir des activités culturelles.

10 L'autre élément, je pense que tout le monde connaît le site internet de la SÉPAQ qui rayonne assez largement. Bien, le jour où on crée vraiment puis on va s'asseoir, là, dès qu'on peut créer le parc puis peut-être avant, on va s'asseoir avec l'OOT pour bâtir un vrai partenariat et ils vont se retrouver sur le site de la SÉPAQ où on pourra promouvoir leurs activités.

15 Ça fait que je pense que nous, on a tout à gagner à travailler avec toute l'expertise qu'ils ont au niveau de l'ornithologie et eux, je pense, peuvent bénéficier d'hébergement -- en fait, pas d'hébergement de lits, là, mais d'hébergement dans le centre de découverte et de rayonnement promotionnel.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Merci, madame. Donc, bonne soirée, monsieur Gauthier. On appelle la personne suivante, monsieur Dériger?

**LE COMMISSAIRE :**

25 Donc, j'inviterais madame Marilyn Gagné à venir s'avancer, s'il vous plaît. La prochaine personne à venir sera en téléphone, excusez-moi, donc se préparer en conséquence.

---

**M<sup>me</sup> MARILYNE GAGNÉ**

**LE PRÉSIDENT :**

35 Madame Gagné, bonsoir.

**M<sup>me</sup> MARILYNE GAGNÉ :**

40 Bonsoir. Dans l'éventuelle conclusion du rapport du BAPE, quelle est la place, quelle est l'importance de l'opinion des gens de la région de la Haute-Côte-Nord et plus précisément les citoyens de Tadoussac dans l'acceptabilité du projet qui est proposé?

**LE PRÉSIDENT :**

5           Donc, vous savez, la question m'est adressée, donc je vais en profiter pour y répondre. Le BAPE a un rôle d'informateur, de consultation auprès de la population. Notre rôle donné par notre mandat reçu par le ministre responsable des parcs, c'est de venir vous écouter, de faire l'analyse de ce que vous nous dites et de faire état de la constatation et de notre analyse pour contribuer à sa décision, à la recommandation de la décision qu'il fera au conseil des ministres.

10           Donc, vous êtes au coeur des travaux. Si vous n'étiez pas là, nous ne serions pas là. Et si je ne croyais pas au BAPE, je ne serais pas là.

**M<sup>me</sup> MARILYNE GAGNÉ :**

15           OK. Est-ce que le BAPE pourrait proposer la tenue d'un référendum local ou régional sur le projet proposé étant donné que le projet comprend plus de 13 % du territoire de Tadoussac, en plus de mettre une tarification sur une des plus belles vues sur le fleuve qui, jusqu'à présent, cette vue et l'accès à ce petit territoire est gratuit pour tous?

20           **LE PRÉSIDENT :**

          Oui. On comprend par ailleurs que le 30 %, je pourrais vérifier avec monsieur Gagné -- 13 %, ah d'accord, j'avais entendu 30.

25           **M<sup>me</sup> MARILYNE GAGNÉ :**

          De Tadoussac, 6.7, ce qui est proposé de prendre pour le parc.

30           **LE PRÉSIDENT :**

          Parfait. Écoutez, je ne peux pas présumer du tout des résultats d'analyse de la commission. Si vous jugez qu'un référendum peut être quelque chose d'intéressant, bien j'imagine que vous allez l'exprimer dans votre témoignage, votre mémoire.

35           **M<sup>me</sup> MARILYNE GAGNÉ :**

          Donc, s'il y a un référendum, ça va être considéré dans le rapport?

40           **LE PRÉSIDENT :**

On ne peut jamais présumer, vous ne pouvez pas guider la... faire dire ça à la commission. Vous faites la recommandation que vous jugez pertinente dans votre mémoire et la commission va en tenir compte.

5 **M<sup>me</sup> MARILYNE GAGNÉ :**

D'accord, je vais revenir pour d'autres questions.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci.

**LE COMMISSAIRE :**

15 Donc, la prochaine personne, madame Laure Marandet qui est au téléphone.

---

**M<sup>me</sup> LAURE MARANDET**

20

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Marandet.

25

**M<sup>me</sup> LAURE MARANDET :**

Oui, allô. Est-ce que vous m'entendez?

30 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

35

Très bien, madame.

**M<sup>me</sup> LAURE MARANDET :**

40

Parfait, moi aussi. Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

5

**M<sup>me</sup> LAURE MARANDET :**

Donc, j'ai deux questions, la première a déjà un peu été évoquée hier, mais je n'étais pas sûre d'avoir une réponse assez satisfaisante, mettons, à ce sujet. Il s'agit de l'activité d'hiver, lorsque le parc SÉPAQ est fermé.

10

Juste pour vous donner une idée, moi, je suis de Sacré-Coeur, donc c'est le village d'à côté puis on a une zone SÉPAQ à Baie Sainte-Marguerite...

15

**LE PRÉSIDENT :**

Madame...

**M<sup>me</sup> LAURE MARANDET :**

20

... et cette zone est fermée l'hiver.

**LE PRÉSIDENT :**

25

Je dois vous arrêter, vous m'excuserez deux petites secondes, c'est parce qu'on vous entend très mal. Pouvez-vous soit vous rapprocher de votre microphone, ralentir un peu votre débit? En tout cas, on vous entend mal, donc j'ai perdu 50 % de votre question.

**M<sup>me</sup> LAURE MARANDET :**

30

Est-ce que vous m'entendez mieux comme ça?

**LE PRÉSIDENT :**

35

Oui.

**M<sup>me</sup> LAURE MARANDET :**

40

Oui, OK. Je vais essayer de parler lentement puis arrêtez-moi si vous ne m'entendez plus.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

5 **M<sup>me</sup> LAURE MARANDET :**

Très bien. Je voulais évoquer l'activité en hiver dans le parc SÉPAQ. Moi, je suis citoyenne de Sacré-Coeur qui est un village qui est à côté, qui a une zone SÉPAQ à Baie Sainte-Marguerite. Alors, quand le parc SÉPAQ est fermé en hiver, de ce que je comprends, c'est que le règlement interdit le passage ou les activités de plein air et il y a une barrière qui est trois kilomètres avant qui empêche le passage.

10 Et il y a eu des tentatives récemment par une OBNL locale de proposer de tracer des pistes de ski de fond pour que les riverains en profitent, ce qui a été refusé par la SÉPAQ. Et je me demandais comment la gestion à Tadoussac allait être, est-ce que ça allait être similaire, est-ce que ça allait être différent, est-ce qu'il y aurait une... est-ce qu'il va y avoir une barrière, est-ce qu'il y aura plus d'ouverture au passage de pistes de ski, par exemple? Je sais que ça a été évoqué hier, mais par rapport à notre expérience à Sacré-Coeur, ça nous inquiète un peu.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, votre question est claire, elle a été effectivement évoquée hier, je vais donc demander à monsieur Pelletier de vous résumer la réponse qu'il a donnée hier et peut-être de la compléter s'il a une information supplémentaire à nous donner.

20

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, en fait, moi, je ne suis pas au fait personnellement du cas que la dame fait allusion, mais ce que je peux dire, c'est que comme on l'a expliqué hier, conformément à la Loi sur les parcs, c'est la SÉPAQ qui se voit confié le mandat d'exploiter le parc national lorsqu'il est créé.

25

La SÉPAQ, pour le moment, ce qui est prévu, c'est une exploitation de l'ouverture de la saison au mois de mai jusqu'au mois de novembre. Si un organisme quelconque, que ce soit une municipalité ou un organisme à but non lucratif, souhaitait organiser une activité l'hiver comme le traçage de sentiers de ski de fond, ce qu'on a dit, c'est qu'on était tout à fait ouvert à le faire.

30

Puis la loi et le règlement prévoient que le ministre peut autoriser de tel type d'événements, donc ça ne passe pas nécessairement par la SÉPAQ. Il faut comprendre que le parc national, il vous appartient, il nous appartient et il est sous l'autorité du ministère responsable des parcs nationaux, donc

35

c'est au ministre responsable des parcs nationaux à donner ses autorisations. Il a confié via la Loi sur les parcs l'exploitation à la SÉPAQ, mais il se garde également le droit d'autoriser des choses à l'intérieur des parcs puis donc, une activité pourrait... on pourrait déposer une demande au ministre pour organiser une activité puis le ministre pourrait l'autoriser.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Juste par curiosité, est-ce que l'OSBL pourrait charger un coût d'entrée sur ces pistes qui sont sur le territoire de la SÉPAQ?

10

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Il pourrait peut-être charger, là c'est une question délicate qui demanderait vérification. Mais ce que je vous dirais, c'est que comme je l'ai mentionné hier, la Loi sur les parcs, elle va s'appliquer à l'année, le parc va exister à l'année.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

20

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Donc, la tarification d'accès au parc, que ce soit hiver ou l'été, que ce soit la SÉPAQ ou pas, elle s'applique. Là, maintenant, s'il y a un organisme qui propose une activité de ski de fond, bien il est fort possible que cet organisme-là puisse tarifer l'activité de ski de fond, mais ça va également comprendre le besoin pour la personne d'avoir son droit d'être présente dans le parc national.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Votre deuxième question, madame?

30

**M<sup>me</sup> LAURE MARANDET :**

Oui, ma deuxième question, elle rejoint aussi une question qui a été posée hier, mais au sujet du vol libre. Dans le fond, à l'heure actuelle, il y a des personnes qui pratiquent l'équitation qui se promènent à cheval sur le territoire des dunes et un peu à la façon des personnes qui ont posé la question pour le vol libre hier, je voulais savoir si c'est une activité qui peut être autorisée par la SÉPAQ sur son territoire et si oui, sous quelles conditions et comment en faire la demande?

35

40

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Monsieur Pelletier, l'équitation?

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

10

C'est bien ce que j'ai entendu, équitation, c'est ça.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

15

Donc, pour ce qui est de l'équitation, ce n'est pas une activité qui est autorisée à l'intérieur du parc national, qui est prévue d'être autorisée. Dans le fond, la raison est bien simple, on a parlé des enjeux qu'on a avec, par exemple, les chiens domestiques, donc il y a tout cet aspect de cohabitation avec les visiteurs du parc qui font des activités qui sont parfois incompatibles avec la présence des chevaux. Ce n'est pas tout le monde qui connaît les comportements des chevaux puis qui sont familiers avec les chevaux, donc ça, c'est une première chose.

20

Puis l'autre chose, c'est que la promenade à cheval, ce n'est pas une activité qui est gérée par la SÉPAQ et la SÉPAQ n'a pas les connaissances nécessaires pour faire de l'équitation à l'intérieur d'un parc national.

25

Et si on voulait le faire correctement, dans le respect de nos objectifs de conservation, il faudrait que ce soit fait par la SÉPAQ parce que quelqu'un peut aller se promener avec un cheval à l'extérieur du parc et -- je vais vous donner des exemples qui peuvent être farfelus, mais qui sont réels -- ça peut être un vecteur important pour véhiculer des espèces exotiques envahissantes, par exemple. Donc, sur les pattes des chevaux, il pourrait venir se greffer des plantes exotiques envahissantes et en intégrant le territoire du parc national, on pourrait créer des enjeux.

30

C'est des choses qui ont déjà été vécues, donc il y a tout un paquet de facteurs comme ça qui font en sorte que l'activité d'équitation ou de promenade à cheval, ce n'est pas une activité qu'on souhaite véhiculer à l'intérieur des parcs nationaux.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Savez-vous si actuellement, il y a des promenades à cheval, de l'équitation qui se fait sur la ligne intertidale, au niveau intertidal sur la plage?

40

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

5 Écoutez, ce n'est pas impossible qu'il y ait des promenades à cheval qui se fassent sur la plage. Ce n'est pas quelque chose qui est encadré présentement, donc les gens peuvent certainement y accéder, ils peuvent peut-être utiliser des sentiers qui permettent de descendre sur la plage puis le faire.

10 L'autre chose que je pourrais dire par rapport à la plage en soi, c'est qu'il faut comprendre que la limite du parc national, c'est la ligne des hautes eaux, donc qu'est-ce qui va se passer en deçà de la ligne des hautes eaux, on est dans le parc marin, on n'est plus dans le parc national. Donc, la réglementation applicable dans le parc national ne va pas s'appliquer en bas de la ligne des hautes eaux.

15 Donc, par exemple, quelqu'un qui circulerait à marée basse dans le secteur marée basse en bas de la ligne des hautes eaux, il ne se retrouve pas dans le parc national, donc la réglementation ne s'applique pas à lui.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Parfait, merci. Donc, madame -- j'ai oublié votre nom -- Marandet, je vous remercie.

**M<sup>me</sup> LAURE MARANDET :**

25 Je vous remercie pour vos réponses.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonne fin de soirée.

30 **M<sup>me</sup> LAURE MARANDET :**

Bonne soirée.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons appeler la personne suivante.

**LE COMMISSAIRE :**

40 Donc, j'inviterais maintenant monsieur Philippe Thibault à s'avancer à la table, s'il vous plaît.

---

**M. PHILIPPE THIBAUT**

5

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Thibault.

10

**M. PHILIPPE THIBAUT :**

Bonjour.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**M. PHILIPPE THIBAUT :**

20

Ma question numéro 1. Compte tenu que les orientations de gestion sont de poursuivre -- les trois, en fait, orientations de gestion sont de poursuivre le développement du réseau des parcs, d'assurer la conservation du patrimoine naturel, culturel et paysager, ainsi que de contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités, je me pose la question...

25

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, excusez, je vous interromps parce qu'on vous entend très mal, juste articuler un petit peu plus puis plus proche du micro.

30

**M. PHILIPPE THIBAUT :**

D'accord. Donc...

35

**LE PRÉSIDENT :**

Pas besoin de reprendre, vous pouvez continuer.

**M. PHILIPPE THIBAUT :**

40

Alors, en fait, la question est très simple, est-ce que la rentabilité du projet est une condition sine

qua non à son existence et si oui...

**LE PRÉSIDENT :**

5 Parfait, la question est claire. Et si oui?

**M. PHILIPPE THIBAUT :**

10 Petite sous-question, sinon, pourquoi, si ce n'est pas une condition sine qua non, pourquoi le faire si gros?

**LE PRÉSIDENT :**

15 Parfait, alors on adresse la question à monsieur Pelletier.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

20 Bien, une réponse simple, c'est que non, la question de la rentabilité n'est pas... ne remet pas en question l'existence du projet de parc national. Il faut savoir que ce n'est pas tous les parcs nationaux qui sont présents sur le territoire du Québec qui sont rentables. Même, au contraire, je ne pense pas me tromper en disant qu'il y a plus de parcs nationaux qui ne sont pas rentables que de parcs nationaux qui sont rentables.

25 Il faut savoir que tous les... tout l'argent qui est dépensé à l'intérieur des parcs nationaux, que ce soit pour payer l'accès qu'on a parlé, payer les activités, donc quand on fait de la location d'embarcations, par exemple, ou de la location d'équipements, tout cet argent-là est réinvesti dans le réseau et puis ça, ça permet de financer le réseau.

30 Puis bon an mal an, la SÉPAQ à titre d'exploitante fait ses demandes budgétaires auprès du gouvernement, donc la SÉPAQ a un budget annuel qui lui est octroyé par le gouvernement. Donc, il ne faut pas penser que le réseau des parcs nationaux est autosuffisant, c'est loin d'être le cas.

35 Puis la société d'état qui est la Société des établissements de plein air du Québec n'a pas non plus le rôle d'autres sociétés d'état comme la société des alcools ou... ils n'ont pas le mandat de redonner des redevances à l'état.

40 Donc, le modèle actuel, on va le vivre, on va savoir les revenus qui vont en être générés. Il est actuellement impossible de savoir si c'est un modèle d'affaire rentable quand on parle strictement d'un point de vue économique, mais ce que je peux dire, c'est qu'il n'y a aucun élément du concept

d'aménagement qui a été planifié dans l'objectif d'avoir une rentabilité. Ils ont d'abord et avant tout été planifiés pour offrir une accessibilité universelle à la nature puis permettre au plus grand nombre de québécois possible de profiter du site. Donc, l'aspect de rentabilité n'est pas là.

5 Bien entendu, on a un budget à établir, on a des demandes à faire au gouvernement pour obtenir ces budgets-là pour concrétiser les choses puis à partir de là, à partir du moment où le gouvernement donne les budgets, il connaît les paramètres des projets puis il est capable de dire s'il accepte de les faire ou pas.

10 Mais je peux vous dire que pour le moment, avec ce qu'on sait présentement, les chiffres qu'on a véhiculés dans l'étude de retombées économiques, on est capable d'estimer à peu près où on va se situer, mais on ne sera jamais capable de confirmer au gouvernement que le parc des Dunes-de-Tadoussac va être un parc rentable.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et il y avait comme une sous-question qui a été posée, donc dans le... compte tenu du fait que ceci n'est pas une condition, monsieur a mentionné... vous voulez répéter simplement ce que vous avez dit?

20

**M. PHILIPPE THIBAUT :**

Pourquoi est-ce que ça prend absolument 75 et pas 15 ou 20, 30 emplacements? Ça pourrait être plus petit, quitte à avoir une liste d'attente.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Pourquoi cette taille?

30

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, écoutez, je vais amorcer la réponse, je vais passer la parole à Sylvie-Anne Marchand. Mais l'idée, c'est une proposition qu'on formule devant la commission, c'est une proposition qu'on élabore en collaboration avec différents partenaires puis les parties prenantes, donc qu'on a consultés tout au long du processus. Ce n'est pas quelque chose d'immuable, mais c'est ce qu'on pense qui est juste.

35

Comme on le disait, spécifiquement pour l'activité de camping, c'est quelque chose qui est souhaité par la population. Comme on le disait, il y a des gens qui vont venir de loin pour venir au site des Dunes-de-Tadoussac, il y a une expérience de vie nocturne à vivre aussi. Donc, nous, on fait une proposition avec un camping de 60 espaces, un prêt à camper de 15 espaces puis un *vanlife* de 15

40

espaces également, mais ce n'est pas quelque chose... c'est une proposition qu'on fait.

**LE PRÉSIDENT :**

5 Parfait. Donc, vous pourrez, dans votre mémoire, éventuellement, faire état de votre... de vos intérêts.

**M. PHILIPPE THIBAUT :**

10 Certainement.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Vous avez une autre question?

**M. PHILIPPE THIBAUT :**

20 Certainement.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Allez-y, je vous en prie, je vous écoute.

**M. PHILIPPE THIBAUT :**

30 Ma deuxième question, je sais que le sujet a été abordé, mais de manière incomplète, selon moi. Considérant que monsieur Molson a cédé ses terrains conditionnellement -- on le voit dans le point 4.6 du document de 55 pages -- et que les définitions communément admises du mot « résident » incluent les caractères suivants, c'est-à-dire, culturel, économique, social, ainsi que celui du bassin d'emploi, que ce projet-là ait des retombées économiques, sociales et culturelles, surtout le bassin d'emploi du secteur B.E.S.T., pourquoi ne pas étendre la gratuité à tous les résidents du secteur B.E.S.T. qui correspondent beaucoup plus à la définition admise du mot « résident »?

**LE PRÉSIDENT :**

35 Oui, ici, c'est une question qui a été abordée déjà à deux ou trois occasions au courant de la séance et je pense que dans votre question, il y a un positionnement explicite qui ferait très bien de l'opinion, qui deviendrait très bien une opinion dans un mémoire ou autre. Donc, je vais permettre quand même à monsieur Pelletier de donner une très courte réponse.

40

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, bien je ne suis pas familier, vous m'excuserez, mais avec le secteur dont on fait allusion.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bergeronnes, Essipit...

10 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Ah OK, parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Escoumins, excusez.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

20 Je connais le secteur, je m'excuse, c'est l'acronyme que je ne connaissais pas.

**M. PHILIPPE THIBAUT :**

Ah, pardon.

25 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

30 Bien, la réponse est aussi simple que comme on l'a mentionné précédemment, nous, on a fait des validations au niveau juridique à savoir la notion de résident, comment on pouvait la définir puis l'interprétation qu'on nous fournit, c'est que c'est une personne qui doit avoir sa résidence principale -- peut-être que je passerais la parole à Geneviève qui avait les bons mots -- mais donc, c'est une personne qui doit résider de manière...

**Mme GENEVIÈVE BRUNET :**

35 Habituelle.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

40 Habituelle, c'est ça, merci du mot. Donc, c'est une personne qui doit résider de manière habituelle à Tadoussac. Donc, ça comprend... pour nous, en fait, ça comprend les gens qui ont une adresse, qui

sont capables de faire la démonstration qu'ils ont une adresse ou qu'ils ont un bail.

5 Donc, il y a différentes façons de démontrer qu'on est résident de manière habituelle, mais les termes qui ont été utilisés par la donation Molson comprennent la notion de résidence puis l'interprétation qu'on nous apporte, c'est celle qu'on applique.

10 Puis l'idée pour nous -- puis je veux que ce soit bien compris, je veux dire, si on pouvait étendre la gratuité via la donation Molson, on le ferait -- l'idée, pour nous, c'est d'aller le plus loin possible, mais dans le respect de ce qui est écrit dans la donation puis c'est ce qu'on a cherché à faire.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Parfait. Donc, j'imagine que dans votre opinion ou votre mémoire, vous allez revenir sur cette question-là.

**M. PHILIPPE THIBAUT :**

20 Comptez sur moi.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Merci beaucoup, monsieur. Bonne soirée. Nous appelons la personne suivante, monsieur Dériger?

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, j'appellerais madame Véronique Laplante, s'il vous plaît.

30  
\_\_\_\_\_  
**M<sup>me</sup> VÉRONIQUE LAPLANTE**

**LE PRÉSIDENT :**

35 Bonsoir, madame Laplante.

**M<sup>me</sup> VÉRONIQUE LAPLANTE :**

40 Bonsoir. Deux questions.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

5

**M<sup>me</sup> VÉRONIQUE LAPLANTE :**

Une qui a plus rapport à notre vie en tant que résidents à Tadoussac. Il y a un truc qu'on fait souvent dans la belle saison, c'est la promenade de la plage; ça implique de se rendre jusqu'aux dunes, mais juste pour passer aux dunes, descendre sur la plage puis marcher jusqu'à Tadoussac sur la marée baissante ou à marée basse jusque dans la baie.

10

Est-ce que même si j'ai un droit d'accès en tant que résidente, si j'arrive avec ma famille et mes amis puis on veut juste passer par le parc pour descendre sur la plage, est-ce que c'est une possibilité?

15

**LE PRÉSIDENT :**

La question est très claire. Monsieur Pelletier?

20

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, je vais répondre avec deux éléments. Le passage dans le parc, comme on l'a mentionné, l'interprétation, c'est de dire que si je suis en véhicule ou en vélo ou peu importe le moyen de transport puis j'arrive de l'ouest par le chemin du Moulin-à-Baude et je traverse le parc et j'en ressors par le chemin du Moulin-à-Baude, mais vers la route 138, ça, c'est un passage dans le parc qui ne nécessitera pas de droit d'accès parce qu'on fait seulement que passer par le parc.

25

Maintenant, si l'objectif, c'est de venir à l'intérieur du parc, de descendre la dune, de se rendre à la plage, là on exerce une activité à l'intérieur du parc, donc on se doit d'avoir le droit d'accès.

30

Maintenant, comme je l'ai mentionné, je ne connais pas toutes les habitudes des gens très spécifiquement, mais la limite du parc, c'est la limite des hautes eaux, donc quand on parle de marche à marée basse, la marée basse, la partie de territoire de marée basse ne sera pas à l'intérieur du parc national. Donc, quand on n'est pas à l'intérieur du parc national, on n'a pas besoin d'avoir de droit d'accès au parc national.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Hum, hum. Et est-ce qu'il n'y avait pas une possibilité que quelqu'un qui veut arrêter prendre une photo ou qui veut regarder -- peut-être que j'extrapole -- descendre la dune et ne pas remonter,

40

c'est-à-dire de ne pas du tout avoir utilisé le stationnement, aucune des structures, il descend, il revient à Tadoussac à pied par la plage en dedans d'une heure à l'intérieur du parc, est-ce qu'il y a une condition particulière qui peut s'appliquer? Il me semble que j'ai entendu ça dans un des...

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Il y a deux éléments de réponse.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y donc.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

15 Là, dans le Règlement sur les parcs, il y a des exceptions qui sont prévues à la tarification. Par exemple, on a parlé de gens qui ont une résidence; vous avez une résidence enclavée à l'intérieur du parc, on ne va pas vous charger à chaque fois ou on ne va pas vous forcer à avoir un droit d'accès pour vous rendre à votre résidence. Ces exceptions-là, elles sont inscrites à l'intérieur du Règlement sur les parcs.

20 Un cycliste qui traverse le parc de la Pointe-Taillon dans l'objectif de poursuivre son chemin de cyclotourisme n'a pas à payer son droit d'accès pour accéder au parc de la Pointe-Taillon. Donc, il y a toute une panoplie d'exceptions qui existent comme ça.

25 Je vous dirais, après ça, ça devient un enjeu d'exploitation, c'est-à-dire que comment je fais pour savoir que la personne, elle part du stationnement, elle fait juste descendre à la marée basse puis après ça, elle va poursuivre son chemin, t'sais, c'est difficile à inscrire tel que tel dans le Règlement sur les parcs.

30 La tarification est enchâssée dans le règlement, donc c'est de valeur à dire ou c'est plate à dire, mais le règlement, c'est le règlement, il faut le respecter. Je ne peux pas vous dire de contourner le règlement, ça ne serait pas mon rôle dans la vie, là.

35 Maintenant, peut-être je passerais la parole à monsieur Gouron. T'sais, d'un point de vue exploitation, comment ça se gère, des fois, des situations particulières où quelqu'un rentre dans un parc simplement pour dire : « Je voudrais prendre une photo de ci ou de ça », là en termes d'exploitation, je ne sais pas comment c'est fait au quotidien.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Oui. Ou même, j'irais plus loin, quelqu'un qui décide... on a reçu une question comme celle-là

d'un citoyen qui veut descendre pour chasser à l'Anse Puante -- c'est ça le nom de la place? -- et cette personne-là a l'habitude de traverser les Dunes-de-Tadoussac pour se rendre à l'Anse Puante avec son arme.

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Donc là, on avait la question, est-ce que son accès, est-ce qu'il y a une possibilité pour elle, par exemple, cette personne, d'accéder au territoire de chasse en traversant le parc avec son arme ou se retrouve-t-elle dans une situation totalement impossible de rejoindre un espace sur lequel elle a une pratique qui date de quelques années ou de plusieurs années, je ne le sais pas, peut-être même une pratique traditionnelle, je ne le sais pas.

15 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

20 Oui, il y a plusieurs éléments dans votre question, mais juste revenir sur le principe de base, le règlement prévoit la tarification d'accès, donc quiconque accède à un parc se doit d'avoir le droit d'accès avec lui, donc ça, c'est non contournable.

25 Maintenant, un autre élément à votre question, c'est que la chasse est interdite à l'intérieur des parcs nationaux, donc là, cette personne-là, si elle chasse sur le territoire actuel, ce ne sera plus permis lorsque le parc national va être créé, la chasse est interdite.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on comprend que l'Anse Puante n'est pas dans votre territoire.

35 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

C'est là où je m'en allais, dans le fond. Donc, la personne, si elle chasse la sauvagine, par exemple, à marée basse, qu'elle n'est pas dans le parc national, son activité de chasse peut lui être permise.

40 Par contre, ce n'est pas permis à l'intérieur d'un parc national de porter une arme. On peut la transporter, mais on ne peut pas la porter. Donc là, ça, c'est des nuances qui existent dans la législation.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, je comprends.

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Donc, une personne pourrait, par exemple, accéder au parc national avec à l'intérieur de sa voiture son arme à feu dans l'objectif d'aller chasser quelque part, mais à partir du moment où elle porte son arme sur elle, elle se trouve en situation d'infraction à l'intérieur du parc national.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, elle ne pourrait pas accéder avec son arme à l'Anse Puante?

15 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Il faudrait qu'elle trouve une façon de se rendre à l'Anse Puante en transportant et non pas en portant son arme.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je reviens, donc je pense que vous avez eu la réponse qu'on est capable de vous donner ce soir. Dans votre mémoire, j'imagine que vous allez le commenter ou l'argumenter. Vous avez une deuxième question?

25

**M<sup>me</sup> VÉRONIQUE LAPLANTE :**

Oui.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**M<sup>me</sup> VÉRONIQUE LAPLANTE :**

35

Ça va être sous le chapeau du Festival de la chanson de Tadoussac parce que je suis directement impliquée en tant qu'employée.

**LE PRÉSIDENT :**

40

Ah, allez-y.

**M<sup>me</sup> VÉRONIQUE LAPLANTE :**

5 Le festival existe depuis 40 ans -- je fais une brève mise en contexte quand même -- puis il y a un impact très important dans le milieu. Une des particularités du festival puis ce qui distingue le festival, c'est de présenter des spectacles dans des milieux naturels exceptionnels dont aux dunes, comme ça a lieu cette année à la Maison des Dunes.

10 On veut savoir si on va pouvoir continuer de le faire et si -- moi aussi, j'abuse dans la sous-question -- si on peut permettre un accès gratuit à ces spectacles-là qui sont, eux, gratuits et offerts par le festival?

**LE PRÉSIDENT :**

15 Et j'imagine qu'on peut étirer ça, l'équivalent avec le Festival des oiseaux migrateurs de Tadoussac où les gens accèdent pour aller voir les nyctales, le baguage des nyctales, donc on peut voir différentes activités comme celles-là. Je vous en prie.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

20 Oui, pour ce qui est de l'accès, donc ce que je peux dire, c'est que quand l'activité est organisée par la SÉPAQ, la SÉPAQ a la possibilité d'offrir une gratuité pour un événement particulier. Des fois, il y a des événements sportifs, par exemple, qui sont organisés, donc là, la SÉPAQ a la possibilité d'offrir une gratuité.

25 Maintenant, je ne peux pas répondre à 100 % à la question, il faudra voir vraiment le cas précis de comment on organise l'événement puis qui est la façade derrière tout cet événement-là, mais bref, en gros, je reviens à ce que je disais tout à l'heure, le règlement s'applique à tout le monde qui est présent dans un parc, doit posséder son droit d'accès au parc national.

30 Maintenant, pour ce qui est de la possibilité de maintenir le festival à l'intérieur du parc national, je laisserais ma collègue Geneviève Brunet répondre à la question.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Madame Brunet?

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BRUNET :**

40

5           Merci. Donc, vous avez raison, à chaque année, le ministère autorise le Festival de la chanson à organiser des spectacles, il y en a un encore cette année. Puis c'est prévu, en fait, on se dit qu'on va construire, on va aménager un amphithéâtre probablement encore proche de la Maison des Dunes pis tant qu'à avoir un amphithéâtre, pourquoi pas le faire profiter également au Festival de la chanson ou à d'autres événements.

          Comme on a mentionné plus tôt, l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac pourrait faire des activités d'interprétation et encore là, pourquoi ne pas perpétuer cette tradition avec le festival?

10       **LE PRÉSIDENT :**

          Donc, à ce moment-là, vous devenez comme des partenaires, si je comprends, de ces événements, d'une certaine façon?

15       **M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BRUNET :**

          Pour le partenariat, ce serait à définir, mais sinon, ce serait simplement de donner une autorisation pour le festival comme on le fait en ce moment.

20       **LE PRÉSIDENT :**

          Ah.

25       **M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BRUNET :**

          On donne l'autorisation pour que le festival tienne l'événement sur les lieux.

30       **LE PRÉSIDENT :**

          La réponse, c'est oui, c'est possible.

35       **M<sup>me</sup> VÉRONIQUE LAPLANTE :**

          Merci.

40       **LE PRÉSIDENT :**

          Je vous remercie, bonne soirée, madame Laplante. Monsieur Dériger?

**LE COMMISSAIRE :**

J'appellerais maintenant madame Fannie Gagnon, s'il vous plaît.

5

---

**M<sup>me</sup> FANNIE GAGNON**

**LE PRÉSIDENT :**

10

Bonsoir, madame Gagnon.

**M<sup>me</sup> FANNIE GAGNON :**

15

Bonsoir, monsieur. Comme vous savez sûrement, la récolte des moules, la cueillette des champignons, tendre des collets à lièvres sont des activités qui font partie du patrimoine social et culturel local depuis des années. Depuis l'amorce du projet SÉPAQ, des études scientifiques ont été entreprises sur les impacts économiques et environnementaux. Toutefois, un angle mort majeur persiste, celui de considérer les impacts sociaux et culturels sur la collectivité locale.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Vous arrivez à une question, je suis certain.

25

**M<sup>me</sup> FANNIE GAGNON :**

Oui, je mets en contexte.

**LE PRÉSIDENT :**

30

OK, d'accord.

**M<sup>me</sup> FANNIE GAGNON :**

35

L'ethnographie est une pratique du domaine des sciences sociales qui a pour but d'étudier sur le terrain la culture et le mode de vie de peuples, communautés, sociétés et autres types de groupes sociaux. Prévoyez-vous de faire une étude ethnographique auprès de l'ensemble de la population de Tadoussac pour documenter les impacts sociaux et culturels sur le mode de vie de notre collectivité, si, non pourquoi?

40

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pelletier?

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, la réponse courte, c'est non, il n'y a pas, dans nos plans, de faire d'étude de la sorte pour voir l'effet. Ce que je peux dire, c'est qu'il y a trois activités, si je me souviens bien de la question, qui ont été mentionnées.

10

La collecte de myes qui est une activité qui est faite dans le secteur des Dunes-de-Tadoussac qui est permise par le gouvernement fédéral, par Pêches et Océans Canada va pouvoir continuer malgré l'existence du parc national. Ce n'est pas une activité qui va être à l'intérieur du parc national, donc il n'y a aucun lien avec le parc par rapport à cette activité-là en termes de permettre ou ne pas permettre l'activité.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Vous permettez, l'accès pour se rendre à cet espace, il est possible sans passer par le parc?

20

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, en fait, on pourrait passer à marée basse par l'extérieur du parc, mais sinon, on peut passer par le parc pour aller exercer l'activité. Dans le fond, il y a des sentiers qui vont permettre d'accéder à la mer et aller réaliser cette activité-là à même le parc.

25

Par contre, je pense que je vous vois venir, on n'évacue pas la question du droit d'accès. Par contre, les gens de Tadoussac ont une gratuité d'accès, donc l'activité, pour nous, elle est maintenue, dans le fond.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, la deuxième, c'était les collets à lièvres -- les champignons.

35 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Donc, la cueillette de champignons n'est pas permise à l'intérieur des parcs nationaux, il y a plusieurs raisons qui expliquent cela. En fait, le règlement le prévoit spécifiquement, on peut faire la cueillette de végétaux à des fins de consommation personnelle, mais les champignons ne sont pas des végétaux et il y a une mention à l'intérieur du règlement qui interdit la cueillette de champignons pour la

40

5 simple et bonne raison qu'historiquement, la cueillette de champignons était réalisée et puis la cueillette de champignons, ce n'est pas une activité qu'on peut réaliser facilement en marge d'un sentier. C'est une activité qui nécessite de se promener en forêt puis donc, qui vient avec un enjeu de piétinement. Donc, c'est une des raisons pour lesquelles la cueillette de champignons n'est pas permise à l'intérieur des parcs nationaux.

10 Puis l'autre raison, c'est qu'on met la nature au bénéfice de la population puis une autre des raisons, c'est le fait qu'une personne qui va se promener en sentier puis qui va apercevoir les champignons en bordure du sentier, elle va apprécier ce paysage-là naturel, l'existence des champignons, elle va apprécier ça. Puis donc, si on en fait la cueillette, bien on prive une partie des gens d'apprécier ce paysage-là.

15 Donc, c'est deux des raisons qui font en sorte que la cueillette des champignons n'est pas permise puis ce n'est pas spécifique à Dunes-de-Tadoussac, c'est dans tout le réseau des parcs nationaux.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Ça, c'est vrai même si le cueilleur de champignons est un professionnel reconnu par une association?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

25 En fait, le règlement prévoit des exceptions. Quand vous parlez de professionnel membre d'une association, non, cette personne-là ne serait pas autorisée à faire de la cueillette même si elle est membre professionnelle d'une association. Par contre, pour des objectifs scientifiques, par exemple...

**LE PRÉSIDENT :**

30 Ah oui.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

35 ... là, il pourrait y avoir une autorisation délivrée à quelque'un pour faire de la cueillette de champignons.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Parfait. Et là, il reste les collets à lièvres.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Les collets, bien le piégeage est interdit à l'intérieur des parcs nationaux.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et donc, une étude ethnographique, ça ne fait pas partie de vos ambitions dans un avenir proche pour la région?

10

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, je vais céder la parole à Geneviève Brunet qui va compléter la réponse.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Brunet?

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BRUNET :**

20

Juste une petite précision. Effectivement, on n'a pas fait d'étude ethnographique, mais par contre, toutes les rencontres qu'on a faites avec les citoyens, c'est ça qui était visé d'en apprendre sur les habitudes, sur les commentaires puis modifier le projet en même temps, donc... Puis effectivement, on en a appris beaucoup à chaque fois qu'on a rencontré les citoyens.

25

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Aussi, il n'en a pas été question, mais on a des statistiques via les permis qui sont émis puis les tickets qui sont donnés lorsqu'il y a l'abattage d'un animal puis c'est quoi la statistique qu'on avait?

30

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BRUNET :**

Il y a un orignal qui a été chassé en 2017, je crois, puis c'est la dernière mention dans le territoire.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Et on comprend par ailleurs -- j'en profite pour poser cette question-là -- que le territoire est très découpé, c'est un peu difficile de faire... d'exercer la surveillance sur la chasse, par exemple, dans ces creux qui n'appartiennent pas au parc, j'imagine que quelqu'un pourrait aller tuer un orignal sur sa terre entre deux presque îles de parc?

40

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

5 C'est tout à fait possible, je vous dirais que la question que vous posez s'applique à l'entièreté du réseau des parcs nationaux.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Oui oui.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

15 Comme je le mentionnais tantôt, la faune...

**LE PRÉSIDENT :**

20 Elle bouge.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

25 Il n'y a pas une barrière à la limite du parc qui dit à la faune de retourner de bord si elle veut rester dans le parc, donc c'est possible qu'un orignal ou peu importe l'animal de faune qui circule à l'intérieur du parc se retrouve à l'extérieur du parc chassé, ça, ce n'est pas impossible.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Donc, la réponse à votre question, c'est non, mais dans votre position, témoignage, mémoire, vous pouvez prendre position ou commenter ces réponses.

**M<sup>me</sup> FANNIE GAGNON :**

35 J'ai une deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Allez-y, je vous en prie.

**M<sup>me</sup> FANNIE GAGNON :**

Au Québec, des études ont démontré une rupture de confiance de la population envers les

instances politiques, ce qui entraîne des enjeux de représentativité au niveau des décisions. La compréhension des procédures, le niveau d'éducation civique, l'âge et la santé sont également des facteurs qui ont des conséquences sur la participation citoyenne aux consultations publiques.

5 Croyez-vous que les consultations du parc ont réussi à rejoindre l'ensemble des citoyens de Tadoussac?

**LE PRÉSIDENT :**

10 Donc, vous avez bien dit les consultations du parc? Parfait, merci. Monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

15 Oui, bien on a déposé la liste des entités qui ont été consultées et la fréquence à laquelle elles ont été consultées. On ne peut pas prétendre qu'on est allé rejoindre chacun des citoyens de Tadoussac, ça serait impossible de faire cette affirmation-là.

20 Maintenant, quand on présente un projet, on essaie de... c'est dans notre manière de travailler d'aller rencontrer le plus de parties prenantes possible, on fait ça sur plusieurs mois, plusieurs années, ces rencontres-là puis à plusieurs reprises.

25 Dès le départ du projet, on a mis en place aussi ce qu'on appelle, nous, un groupe de travail. Donc, à chaque projet de parc national qu'on met en place, on crée ce groupe de travail là auquel des citoyens sont représentés, donc on a, au fil des étapes, plusieurs -- je vais prendre l'anglicisme -- *spot checks* où les citoyens peuvent venir. Aujourd'hui, ça en est un exemple également.

30 Donc, on a plusieurs lieux où les citoyens peuvent venir nous rencontrer. On reçoit des courriels, on reçoit des lettres qui sont envoyées au ministre pour lesquelles les citoyens font des commentaires, posent des questions, on se fait un devoir de répondre à tout ça.

35 Puis comme je vous mentionnais, bien pour nous puis pour le gouvernement puis pour le ministre responsable des parcs, l'audience de ce soir, c'est l'étape ultime de cette consultation-là. Donc, on offre les occasions aux gens, maintenant, on prend pour acquis que les gens, s'ils ont un intérêt, ils vont le saisir, mais comme dans tout projet, on ne pourra jamais confirmer ou affirmer qu'on est allé rencontrer puis serrer la main de chacun des citoyens pour confirmer qu'on avait pris en compte leurs préoccupations.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Donc voilà, madame.

**M<sup>me</sup> FANNIE GAGNON :**

Oui, j'ai une dernière question.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Votre dernière dernière?

10 **M<sup>me</sup> FANNIE GAGNON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Allez-y donc.

**M<sup>me</sup> FANNIE GAGNON :**

20 Étant donné qu'en fait, ce ne serait pas une solution pour eux d'entreprendre une recherche, une étude ethnographique afin que le parc soit en adéquation avec le mode de vie réel sur le terrain des gens, pourquoi ce n'est pas une solution?

**LE PRÉSIDENT :**

25 Bien, écoutez, vous avez un beau point à élaborer dans votre mémoire, puisque c'est une opinion que vous venez de formuler.

**M<sup>me</sup> FANNIE GAGNON :**

30 Une question.

**LE PRÉSIDENT :**

35 C'est un point d'interrogation, bien sûr, bien sûr.

**M<sup>me</sup> FANNIE GAGNON :**

40 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup à vous, bonne soirée. Monsieur Dériger?

5 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, j'appellerais madame Rosa Zacharie, s'il vous plaît.

10

---

**M<sup>me</sup> ROSA ZACHARIE**

**LE PRÉSIDENT :**

15

Madame Zacharie, bonsoir.

**M<sup>me</sup> ROSA ZACHARIE :**

20

Bonsoir. Bon, c'est juste une petite question comme ça, je me suis demandé en écoutant tout le monde, est-ce que vous aviez évalué si les infrastructures du village de Tadoussac sont appropriées pour répondre adéquatement à la hausse des visiteurs à la SÉPAQ?

**LE PRÉSIDENT :**

25

Parfait. La question est claire.

**M<sup>me</sup> ROSA ZACHARIE :**

30

Là, bien je parle entre autres de l'épicerie, des routes, je me demandais, c'est vrai, dans le fond, si déjà, les infrastructures ne sont pas assez fortes, peut-être qu'on pourrait couper du camping.

**LE PRÉSIDENT :**

35

Parfait. Écoutez, votre question est très claire, donc je vais laisser monsieur Pelletier y répondre.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

40

Oui, je vais adresser la question -- bien, peut-être que Sylvie-Anne, tu pourras essayer de compléter ce que je dirai, mais les vérifications qu'on a faites sont les suivantes, puis je vais laisser

Sylvie-Anne compléter.

5 Bon, pour ce qui est spécifiquement par exemple des infrastructures comme les épiceries, les pharmacies ou les infrastructures ou les commerces qu'il peut y avoir à l'intérieur du village de Tadoussac, au fil de nos échanges avec les différentes parties prenantes qu'on a rencontrées, entre autres les municipalités, t'sais, il y a eu des commerçants qui ont été invités à ça, il y a eu des organismes représentants qui ont été mêlés à ça, donc c'est des éléments qui nous auraient été soulevés. Donc, il n'y a pas d'enjeu qui a été soulevé à ce niveau-là.

10 Maintenant, pour ce qui est des infrastructures qu'on envisage mettre en place dans le projet de parc national, je peux vous dire que l'approvisionnement en eau a été validé auprès de la municipalité. Donc, avant de proposer un camping de 60 places et ses besoins en approvisionnement en eau, un centre de services et ses besoins en approvisionnement en eau, c'est des choses qu'on a validées  
15 auprès de la municipalité et on a eu confirmation à l'effet que la capacité de fournir l'eau était amplement suffisante pour les besoins du parc.

20 On a également des échanges avec Hydro-Québec parce que bon, actuellement, l'électricité vient sur le territoire du parc national, donc il n'y a pas d'enjeu d'approvisionnement en électricité. Par contre, on connaît l'évolution actuelle des besoins, entre autres ne serait-ce que pour les véhicules électriques, donc on a actuellement ces échanges-là avec Hydro-Québec pour s'assurer qu'on va avoir une capacité  
25 suffisante d'électricité sur le site pour répondre aux besoins de visiteurs qui voudraient recharger des véhicules électriques, donc le concept d'aménagement prévoit, on ne l'a pas mentionné, mais une quantité suffisante de bornes électriques de recharge de véhicules.

30 Puis les ateliers aussi de la SÉPAQ vont avoir besoin d'un approvisionnement en électricité, donc ça, c'est en cours de validation avec Hydro-Québec. Mais il n'y a pas d'enjeu d'approvisionnement, il y a peut-être juste une mise à niveau des infrastructures à faire pour répondre à ce besoin de capacité là.

35 Ensuite de ça, on a aussi vérifié la capacité d'accueil des infrastructures sanitaires. Donc, il n'y a pas d'égout qui nous permet de se raccorder au réseau municipal, donc il va devoir y avoir des travaux pour mettre en place des infrastructures qui vont répondre aux normes. Puis entre autres, la Maison des Dunes actuellement a ses propres infrastructures sanitaires, maintenant, ça va être des infrastructures à moderniser pour les rendre aux normes. Puis même chose pour le camping, donc la capacité du milieu de recevoir ces infrastructures-là a été validée.

40 Ensuite, la capacité de réaliser les autres infrastructures tel le réseau routier, ça a aussi été validé puis il y a encore des travaux qui sont prévus cet été par rapport au tracé plus spécifique de la route de contournement. Je ne sais pas si j'en oublie, Sylvie-Anne?

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

C'est complet.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

5 Et en tant que tel, le parc, son besoin, c'est un approvisionnement en eau, en électricité et la gestion de ses ordures et de ses eaux usées puis ces éléments-là ont été validés puis on n'a pas de signal négatif là-dessus.

**M<sup>me</sup> ROSA ZACHARIE :**

10 Une précision sur ma question, c'était plus considérant -- ça, je l'avais lu dans le document -- c'était plus considérant à l'intérieur du village parce que souvent, l'été, moi, je vois comment il y a un achalandage dans le village, là je vois qu'il va y avoir... j'ai entendu les chiffres cet après-midi, je me suis dit : « Ah, mon dieu, comment ça va faire? », ça, en plus de ce que je vois déjà dans les infrastructures  
15 des petites routes près de la plage et tout ça, je me suis demandé comment tout ça pouvait cohabiter ensemble puis c'est là que j'ai pensé que ah, bien peut-être, effectivement, il devrait y avoir moins de camping, c'est juste ça.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Et dans votre témoignage, je suis convaincu que vous avez le mettre.

**M<sup>me</sup> ROSA ZACHARIE :**

25 Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Donc, votre deuxième question, s'il vous plaît.

**M<sup>me</sup> ROSA ZACHARIE :**

35 Ma deuxième question, je voulais juste apporter à votre attention qu'il y a plus que 50 % de la route collectrice qui est entourée de terres, qui a été préservée à l'état sauvage par les propriétaires et puis qu'on a pris des années pour dire : « OK, on veut cette intention-là » et pour nous, du jour au lendemain, paf! Une grosse route qui arrive avec de la gazoline...

**LE PRÉSIDENT :**

40 Oui, là vous êtes dans le mémoire, pratiquement, donc allez à votre question le plus vite possible.

**M<sup>me</sup> ROSA ZACHARIE :**

5 Bien, je me demandais, quand vous avez conçu le projet, est-ce que vous avez comme pensé à ça, dire : « C'est vrai, il va y avoir une route là, ça a l'air d'être un terrain sauvage », avez-vous pensé qu'il pouvait y avoir des conséquences à ça?

**LE PRÉSIDENT :**

10 Donc, j'imagine que c'est une question qui va au ministère des Transports, développement durable?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

15 Oui, mais je peux...

**LE PRÉSIDENT :**

20 Vous avez un élément de réponse?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

25 ... aborder quand même une bribe de réponse, là. C'est certain qu'on a pensé à ça. En fait, si on pouvait faire le projet sans utiliser cette route-là, on l'aurait fait.

30 Maintenant, quand on a abordé le projet avec les différents intervenants, bien l'enjeu de la circulation à l'intérieur du village était tel qu'il fallait trouver une solution de rechange puis la solution possible, c'était l'utilisation via la 138 du chemin du Moulin-à-Baude.

35 Maintenant, ce qu'on essaie de faire avec le ministère des Transports -- puis c'est là que peut-être le ministère pourra compléter la réponse -- c'est qu'on essaie de faire en sorte que le chemin, le réaménagement du chemin ait le moins d'impact possible autant lors des travaux que lors de son utilisation.

40 Donc, on parle d'un chemin qui va avoir une vitesse de circulation affichée de 60 kilomètres/heure, donc t'sais, ce qu'on essaie de faire, c'est de faire en sorte que ce chemin-là, il y ait le moins d'impact possible pour les voisins qui sont habitués justement à avoir peu de fréquentation.

40 Mais il faut savoir que ce chemin-là qui est utilisé, actuellement, il est utilisé, entre autres, bon, il y

a une carrière qui est au bout du chemin qui va être le voisin du parc avec une machinerie lourde qui utilise le chemin présentement, donc il faut être capable de répondre aux besoins de ces utilisateurs-là également. Donc, ça, ça vient avec des standards qu'on n'a pas le choix de respecter.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc, nous allons compléter d'ailleurs la question au ministère des Transports.

10 **M<sup>me</sup> ROSA ZACHARIE :**

Oui. Puis je voulais juste aussi préciser que je comprends, je prends soin de la communauté de Tadoussac, c'est important pour moi aussi, je comprends le besoin de ça.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on va bien le voir dans votre mémoire, j'ai hâte de vous entendre à partir du 14 mai dans le sous-sol de l'église de Sainte-Croix, merci. Je vérifie l'heure. Le prochain?

20 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, j'appellerais maintenant madame Coralie Rousseau, s'il vous plaît.

25 **M<sup>me</sup> CORALIE ROUSSEAU**

**M<sup>me</sup> CORALIE ROUSSEAU :**

30 Ma première question, là, il faut vraiment que vous m'éclairiez parce que je ne comprends pas du tout. Comment expliquer que le but est d'augmenter l'accessibilité à un territoire si on le rend payant?

**LE PRÉSIDENT :**

35 Si on le rend?

**M<sup>me</sup> CORALIE ROUSSEAU :**

40 Payant, si on rend l'accès payant. Moi, je n'arrive vraiment pas à comprendre comment est-ce que ça augmente l'accessibilité si on limite, finalement, l'accès à différentes activités et si on rend l'accès payant et si on modifie l'utilisation déjà quotidienne du site. Pour moi, je ne comprends pas.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez de la misère à comprendre ça.

5

**M<sup>me</sup> CORALIE ROUSSEAU :**

Oui.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Bien, écoutez, je vais demander à monsieur Pelletier de vous éclairer et je vous souligne que ça peut apparaître aussi comme un questionnement à l'intérieur de votre mémoire ou...

15

**M<sup>me</sup> CORALIE ROUSSEAU :**

Oui, mais moi, je ne pourrai pas m'éclairer moi-même avec ça.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Non, vous pourrez juste nous adresser la question si vous n'avez pas encore de réponse claire après la présentation et la réponse de monsieur Pelletier.

25

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, en fait, l'accessibilité au territoire, pour nous, ce n'est pas seulement une question de coût, c'est que les aménagements qui sont prévus vont rendre accessible le territoire à la population. Donc, ça, c'est notre premier objectif, donc via les aménagements, de faire en sorte qu'il y ait des gens qui viennent sur le territoire.

30

Maintenant, tout qu'est-ce qui est de la question de la tarification, je comprends le souhait de la population de vouloir voir un accès gratuit au territoire. Maintenant, c'est un choix du gouvernement, c'est une décision du gouvernement. La Loi sur les parcs prévoit que le ministre a le pouvoir de tarifier l'accès au parc et dans le règlement, il utilise ce pouvoir-là en indiquant la tarification.

35

La question de la tarification, elle existe depuis qu'elle a été mise en place, donc c'est vraiment une décision du gouvernement, donc c'est un choix du gouvernement de souhaiter voir cette tarification-là. À travers le temps, on a pu voir une modification de la tarification, il y a eu l'accès gratuit aux personnes de 17 ans et moins qui a été mis en place. Depuis quelques années, la SÉPAQ donne des journées gratuites d'accès aux parcs nationaux à certaines périodes de l'année.

40

Donc, il y a une modulation qui est faite de tout ça, on essaie le plus possible de démocratiser tout ça, mais ultimement, le principe de tarification d'accès, c'est un choix du gouvernement, c'est une décision du gouvernement.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Et votre deuxième question?

10

**M<sup>me</sup> CORALIE ROUSSEAU :**

Ma deuxième question, j'ai l'impression que souvent, quand on parle de l'utilisation hivernale du parc, il est répondu que c'est prévu que ce soit utilisé de mai à octobre, mais de quelle façon est-ce qu'on pourrait remettre en... remettre en jeu ces mois-là d'utilisation?

15

Parce que finalement, avec les autres points qui ont été apportés antérieurement que finalement, le village est quasi saturé déjà l'été, t'sais, le creux, c'est l'hiver. Ça fait que pour répondre au réel besoin, t'sais, pour vraiment qu'il y ait une amélioration pour la vie des citoyens, je me dis que potentiellement, même si on veut prolonger la saison touristique, logiquement, la prolongation se ferait l'hiver, t'sais, parce que c'est déjà tellement saturé l'été. De quelle façon est-ce qu'on peut remettre en question ces mois-là d'ouverture?

20

**LE PRÉSIDENT :**

La question est claire. Monsieur Pelletier?

25

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Je vais me permettre, si vous permettez, monsieur le président, une demi-réponse à ma réponse précédente pour compléter sur la question de l'accessibilité.

30

Il y a un élément que je n'ai pas mentionné qu'il ne faut jamais oublier, c'est que le gouvernement a procédé à l'acquisition de ces terrains-là dans le but de les rendre accessibles, donc si le gouvernement n'avait jamais procédé à l'acquisition de ces terrains-là, ils ne seraient pas accessibles à la population. C'était des terrains de tenure privée qui appartenaient à des gens, monsieur madame tout le monde, puis quand c'est de tenure privée, bien entendu, ils ne sont pas accessibles à tous. Donc, c'était l'objectif premier du gouvernement lors de l'acquisition dans l'objectif de créer le parc, de les rendre accessibles à tous.

35

40

Maintenant, pour la question de l'ouverture saisonnière, je dirais ça comme ça, on est en train de

5 créer un nouveau parc national, on est en train de faire une proposition d'aménagement. On ne sait pas, dans les faits, on a toute une panoplie d'études qu'on rend disponibles, des scénarios, des chiffres qui sont des suppositions basées sur des observations ailleurs, sur des connaissances que nous avons de l'exploitation qu'on effectue depuis plusieurs années, mais dans les faits, comment ça va se passer dans le concret aux Dunes-de-Tadoussac lorsque ça va être fait, il n'y a personne qui a la boule de cristal pour avoir la conclusion de ça.

10 Donc, si aux termes de l'exploitation, il y a un engouement tel que ça nécessite de gérer et d'exploiter ce territoire-là à l'année, ça sera une éventualité qu'on regardera puis on aura la porte ouverte pour ça.

15 La proposition qu'on fait maintenant, c'est de l'exploiter à partir de mai jusqu'à novembre et de donner la possibilité à des organismes ou à la municipalité de venir proposer des activités hivernales pour la population si elle le souhaite, on a l'ouverture pour ça il n'y a pas d'enjeu là-dessus.

20 Mais au fur et à mesure que le parc va exister, les pratiques vont s'ajuster puis si à un moment donné, il y a un besoin pour que le parc soit ouvert l'hiver, il pourra être ouvert hiver. Comme je vous dis, le parc va exister à l'année longue, il ne ferme pas. Je veux dire, administrativement parlant, le bâtiment d'accueil va fermer à un moment dans l'année, mais le parc existe toujours.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dériger?

25 **LE COMMISSAIRE :**

30 J'aimerais peut-être revenir sur un aspect. Tout à l'heure, on a parlé des activités hivernales, donc on comprend que le parc serait ouvert, mais qu'il y aurait quand même... que même les gens qui vont l'utiliser devront avoir leur droit d'accès, c'est ça qu'on a compris?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, on ne peut pas contourner le tarif.

35 **LE COMMISSAIRE :**

La question qu'on peut se poser, c'est comment la surveillance va se faire en hiver si, par exemple, il n'y a pas de services offerts au parc?

40 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

5

S'il n'y a pas d'employés sur le parc, comment vous opérez au niveau de la surveillance, au niveau du contrôle, par exemple?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

10

Oui. Là, peut-être que je référerais la question à monsieur Gouron. Au parc du Fjord-du-Saguenay, il y a certains secteurs qui sont fermés l'hiver, peut-être qu'il pourra répondre à la question de l'exploitation.

**LE COMMISSAIRE :**

15

Monsieur Gouron?

**M. JÉRÔME GOURON :**

20

Je peux répondre effectivement pour le parc national du Fjord-du-Saguenay où je prends le secteur de Baie Sainte-Marguerite qui est fermé en hiver, du côté de Baie Éternité, il y a un petit peu d'opérations qui se fait, donc généralement, c'est un garde-parc qui est envoyé trois, quatre fois dans l'hiver pour s'assurer... surtout, en fait, pour vérifier les infrastructures, s'assurer que tout est correct du côté de Baie Sainte-Marguerite.

25

**LE COMMISSAIRE :**

Il y a quand même un suivi?

30

**M. JÉRÔME GOURON :**

Il y a un petit suivi, c'est sûr que ce n'est pas une patrouille quotidienne, mais c'est de temps en temps. Mettons, après des grands vents, on va aller s'assurer qu'il n'y ait pas eu de dégâts sur nos infrastructures.

35

**LE COMMISSAIRE :**

C'est bien, merci.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, on va appeler la personne suivante, s'il vous plaît.

5 **LE COMMISSAIRE :**

J'appellerais madame Ève-Marie Leblanc, s'il vous plaît.

10

---

**M<sup>me</sup> ÈVE-MARIE LEBLANC**

**LE PRÉSIDENT :**

15

Rebonjour, madame Leblanc.

**M<sup>me</sup> ÈVE-MARIE LEBLANC :**

20

J'aimerais m'excuser d'être partie rapidement tantôt.

**LE PRÉSIDENT :**

25

On a compris, on a compris. On a été surpris, en se retournant, de ne pas vous voir, mais on a bien compris.

**M<sup>me</sup> ÈVE-MARIE LEBLANC :**

30

Désolée, là, je reste jusqu'à la fin de la... de la réponse. J'ai lu dans le document que... bien, j'y vais avec ma question. Le plan de gestion de la conservation sera-t-il élaboré avant ou après que tous les aménagements seraient faits? Parce qu'il me semble, s'ils sont fait après, ce n'est pas tout à fait représentatif de l'état naturel des dunes actuel.

**LE PRÉSIDENT :**

35

Monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

40

Je vais laisser René Charest répondre à cette question-là, c'est lui qui est responsable, et je pense que la réponse va être une espèce de mélange de avant, pendant, après.

**M. RENÉ CHAREST :**

5 Oui, bien, en fait, à partir du moment où est-ce que le parc est confirmé, on va... -- excusez-moi -- on va être en mesure de réaliser un plan de conservation, donc on n'attendra pas nécessairement que tous les aménagements soient faits, là. À partir du moment où est-ce que le parc est créé, on peut procéder à la rédaction du plan de conservation.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Et la caractérisation du milieu plus fine se fait avant la finalisation du plan ou après, pendant, tout au long?

**M. RENÉ CHAREST :**

15 Bien, en fait, il n'y a pas de lien entre le plan de conservation et les caractérisations de site. Les caractérisations de site sont associées directement aux aménagements, donc évidemment, elles sont faites avant que les aménagements soient faits.

**M<sup>me</sup> ÈVE-MARIE LEBLANC :**

20 Maintenant, je vais faire du pouce sur une des premières questions qui a été posée hier. Est-ce qu'il y a d'autres types d'aires protégées qui permettent un accès public et une gestion sans les aménagements proposés par la Sépaq?

**LE PRÉSIDENT :**

25 Parfait. Hier, on avait eu la réserve de la biodiversité, donc on va aller vers monsieur Brin. Je pense que vous avez peut-être une diapo que vous pouvez projeter pour nous permettre de voir les différents modèles puis nous dire lesquels pourraient s'appliquer tout en étant assez bref.

**M. PIERRE-LUC BRIN :**

30 Oui, je vais vous sortir un petit quelque chose, ça ne sera pas bien long. Je partage mon écran, je vais attendre qu'il s'affiche dans la salle. Génial.

35 C'est une partie d'un vidéo qu'on a sur You Tube pour faire découvrir les aires protégées au Québec, donc là-dedans, vous voyez plusieurs statuts qui existent. Ce ne sont pas tous les statuts qui sont présents sur la diapo; comme je disais hier, il en existe 33 différents. Chaque statut a son objectif, sa raison d'être, ses particularités, donc... et chaque statut a un peu aussi son niveau de *strictitude* sur

40

l'encadrement des activités dans le territoire.

5 On parlait justement, oui, hier, de la réserve de biodiversité. Je ne rentrerai pas dans les technicalités, là, mais c'est le statut qui peut s'apparenter le plus à un parc national, en quelque sorte, au niveau de l'encadrement et de la *strictitude* du territoire -- donc, territoire public. Au niveau des réserves de biodiversité, la majorité sont en terres publiques, sont accessibles. À ma connaissance, il n'y a pas de restriction à l'accès sur ces territoires, puis la gestion, elle n'est pas aussi... ou du moins, l'aménagement et la gestion n'est pas aussi poussée que pour les parcs nationaux, donc il n'y a pas nécessairement des infrastructures qui sont bâties. Elles sont accessibles, mais il n'y a pas nécessairement une garantie de possibilité d'avoir des sentiers pédestres ou des choses comme ça.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Et est-ce qu'il peut y avoir un gestionnaire de ces réserves de biodiversité?

**M. PIERRE-LUC BRIN :**

20 Le gestionnaire principal d'une réserve de biodiversité, là, dans la majorité des cas, va rester le ministère de l'Environnement, il peut y avoir des partenariats de gestion mis en place.

25 Un exemple concret que je pourrais donner -- que, potentiellement, les gens dans la salle vont connaître -- c'est la Réserve de biodiversité Uapishka dans les monts Groulx sur la Côte-Nord. Donc ça, c'est un partenariat, là, avec la RMBMU, Réserve mondiale de la biosphère de Uapishka Manicouagan -- Manicouagan Uapishka. Donc oui, il existe des partenariats de gestion qu'on peut mettre en place pour les réserves de biodiversité.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Et qu'est-ce qui est permis ou interdit dans les réserves de bio [indiscernable - coupure de son]...

**M. PIERRE-LUC BRIN :**

35 C'est une question qu'on pourrait passer énormément de temps dessus, mais de façon générale, ce qui est interdit, en fait, dans toutes les aires protégées, c'est les activités industrielles -- donc, foresterie, mines, production d'électricité; et ce qui est permis, je pourrais, en fait, développer la question par écrit, potentiellement, avec... il existe un règlement que je pourrais peut-être déposer qui précise un peu plus les activités permises.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça pourrait éclairer, possiblement. Je pensais aux VTT, à certaines pratiques.

5 **M. PIERRE-LUC BRIN :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

10 C'est ces questions-là, j'imagine, qui intéressent...

**M. PIERRE-LUC BRIN :**

15 Certainement.

**LE PRÉSIDENT :**

20 ... les gens de la salle.

**M. PIERRE-LUC BRIN :**

25 Parfait. L'exemple... je n'ai pas d'exemple précis à vous donner, malheureusement. Ce qui me vient en tête, c'est Uapishka avec, justement, la possibilité, à certains moments de l'année, de faire de la motoneige, mais je ne vous cacherai pas non plus que ce sont des activités qui sont... -- comment dire? -- qui peuvent porter atteinte au milieu, donc il doit y avoir un encadrement quand même de ces activités-là.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Et si on regarde la liste, est-ce qu'il y a un autre modèle qui pourrait s'appliquer ou s'approcher d'un certain intérêt avec les dunes de Tadoussac?

**M. PIERRE-LUC BRIN :**

35 Hum...

**LE PRÉSIDENT :**

40 Par exemple, paysage humanisé?

**M. PIERRE-LUC BRIN :**

5 Le paysage humanisé se retrouve en majorité en terre privée, donc non. Donc, vite comme ça, j'aurais tendance à dire non. Le seul autre qui pourrait s'apparenter, ça serait la réserve écologique, mais la réserve écologique, c'est une cloche de verre non accessible à personne en permanence, donc je ne pense pas que c'est ce qui est souhaité ici.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Hum hum, hum hum. Une réserve naturelle, c'est aussi en milieu privé?

**M. PIERRE-LUC BRIN :**

15 En terre privée, oui, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Donc, en terre publique, là-dedans, c'est ce qu'il y a à droite ou [indiscernable - propos simultanés]?

**M. PIERRE-LUC BRIN :**

25 Bien, pas nécessairement, là.

**LE PRÉSIDENT :**

30 OK.

**M. PIERRE-LUC BRIN :**

35 Il y a des parcs nationaux en terre publique, les réserves écologiques, réserves de biodiversité, tout ce qui est refuge biologique, écosystème forestier exceptionnel, ces deux derniers sont gérés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, habitat faunique peut être en terre publique. Mais ça, c'est des particularités, comme par exemple, l'écosystème forestier exceptionnel, c'est qu'il y a justement un écosystème forestier qui est rare, donc il y a des spécificités plus claires qu'une réserve de biodiversité, par exemple.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

5 **M<sup>me</sup> ÈVE-MARIE LEBLANC :**

Est-ce que je peux faire une mini sous question par rapport à la réserve de biodiversité puis le parc?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

15 **M<sup>me</sup> ÈVE-MARIE LEBLANC :**

Juste pour savoir, est-ce que le parc pourrait potentiellement s'apparenter à un objectif, un mandat de réserve de biodiversité, est-ce que... -- non. Est-ce que les dunes pourraient potentiellement correspondre à ce qu'une réserve de biodiversité protège?

20 **M. PIERRE-LUC BRIN :**

Ce que je pourrais répondre, c'est que la majorité de nos réserves de biodiversité sont des grands territoires, c'est une des particularités de ce statut, donc on va aller chercher quelque chose qui pourrait être plus grand que le territoire des dunes. Je ne pourrais pas nécessairement creuser la question plus en détail en ce moment.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. — Votre deuxième question, s'il vous plaît?

30

**M<sup>me</sup> ÈVE-MARIE LEBLANC :**

J'ai déjà posé mes deux questions.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez déjà posé vos deux questions.

40

**M<sup>me</sup> ÈVE-MARIE LEBLANC :**

Mais je vais me réinscrire [indiscernable - propos simultanés]...

5 **LE PRÉSIDENT :**

[Indiscernable - propos simultanés], madame, merci.

Donc, je vais prendre un dernier intervenant avant une pause.

10

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, j'appellerais madame Sylvie Mercier, s'il vous plaît.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Nous avons combien de personnes au registre? — Elle a déjà été répondue, parfait.

**LE COMMISSAIRE :**

20

Excusez-moi, Sylvie...

**LE PRÉSIDENT :**

25

Elle a déjà été répondue.

**LE COMMISSAIRE :**

Excusez-moi. Donc, à ce moment-là, Nicolas Blum, s'il vous plaît.

30

**LE PRÉSIDENT :**

35

Écoutez, selon le registre que nous avons, il reste deux intervenants après vous, donc j'envisage fermer le registre tout de suite après la pause, donc si jamais vous avez... vous désirez poser d'autres questions, vous pouvez vous inscrire.

Alexandre Tanguay, vous m'avez levé la main? Ah, il en reste plus, c'est qu'on ne les voit pas sur notre tableau. Ah, vous avez un problème d'affichage.

40

Mes excuses, on efface, pour la sténotypiste, la dernière phrase.

Et on revient à vous, monsieur, rappelez-moi votre nom.

**M. NICOLAS BLUM :**

5

Nicolas Blum.

**LE PRÉSIDENT :**

10

Monsieur Blum, je vous en prie.

**M. NICOLAS BLUM :**

15

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

20

**M. NICOLAS BLUM :**

25

C'est un sujet qui a été beaucoup évoqué et c'est une question que j'ai posée hier soir au sujet des retombées dans les collectivités, et la réponse qui a été donnée est : « Une étude a été menée pour connaître les retombées économiques positives grâce à ce projet. » Mais est-ce que cette étude, elle prend en compte les contraintes de logement, de main-d'oeuvre, de circulation, de stationnement dans la municipalité, de files d'attente dans les commerces, mais aussi de la privation des pratiques culturelles locales récréatives, et ce, pas juste lors de la création, mais tout au long de l'exploitation du parc?

30

**LE PRÉSIDENT :**

Votre question, je l'adresse à monsieur Pelletier.

35

Donc, l'étude économique est déposée ou sera déposée incessamment, je ne me rappelle plus si elle est déjà... et je pense que la question, monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

40

Oui. Je vais laisser ma collègue, Sylvie-Anne Marchand, répondre à la question pour expliquer davantage les paramètres qui sont à l'intérieur des conclusions de l'étude ou qui ont conduit aux

conclusions de l'étude.

**LE PRÉSIDENT :**

5 Madame Marchand?

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

10 Oui. Bien, comme son nom l'indique, il s'agit, comme l'a dit monsieur Blum, monsieur le président, c'est une étude de retombées économiques sur la région immédiate, sur la région plus large, sur le Québec en général, alors non, ça ne prend pas en compte tous les autres intrants dont monsieur Blum fait part.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Parfait. Il n'y a pas, comme on a déjà discuté hier, d'impacts sociaux, d'évaluation d'impacts sociaux ou... de cette nature-là qui ont été faites, donc vous avez une information pour votre mémoire, j'imagine.

20 **M. NICOLAS BLUM :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Votre deuxième question?

**M. NICOLAS BLUM :**

30 Admettons que la création de ce parc se réalise et admettons que les relations entre l'exploitant et la population locale se détériorent, existera-t-il des solutions, des actions légales, pour modifier ou voir abroger l'existence de ce parc?

**LE PRÉSIDENT :**

35 Monsieur Pelletier?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

40 La réponse est oui, monsieur le président. En fait, bon, bien entendu, quand on crée un parc

national, c'est une conservation à perpétuité. Par contre, la Loi sur les parcs prévoit des modalités où le ministre peut créer ou abolir partie ou totalité d'un parc national, donc c'est une éventualité qui se peut, qui peut arriver.

5            Comme je le mentionnais hier aussi, je pense que c'était lors d'une question de monsieur Blum aussi, la loi indique spécifiquement que c'est la société des établissements de plein air du Québec qui exploite les parcs nationaux au sud des territoires conventionnés, donc l'exploitation est nécessairement confiée à la Sépaq.

10           Maintenant, c'est sûr que s'il y avait un enjeu d'exploitation en lien avec quelconque raison qui lierait la population, comme je mentionnais plus tôt, le parc national vous appartient, nous appartient. Il est sous la gestion du ministère de l'Environnement, donc le ministre interviendrait certainement.

15           Maintenant, peut-être, j'inviterais monsieur Gouron, si ça peut rassurer les gens, à faire part des niveaux de satisfaction de la clientèle qui visite les parcs nationaux.

**LE PRÉSIDENT :**

20           Peut-être pas si intéressant pour l'instant. Ce n'est pas que je ne juge pas ça intéressant du tout, je garde en tête cette suggestion, mais est-ce que cet article-là, ce retrait de parc national, s'est déjà fait au Québec depuis la Loi sur les parcs?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

25           À ma connaissance, non, monsieur le président. J'ai mon collègue, Alain Thibault, qui est la mémoire vivante des parcs nationaux qui est en ligne, je l'invite à me dire si je me trompe, mais la réponse serait non.

**LE PRÉSIDENT :**

30           Monsieur Thibault, pouvez-vous confirmer?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

35           Et à ma droite, on me confirme que c'est non également.

**M. ALAIN THIBAULT :**

40           Il n'y a jamais de parc national du Québec qui a été abrogé, non.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, mais il existe une possibilité par la loi.

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

La loi le prévoit.

10 **M. ALAIN THIBAUT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Parfait. — Merci, monsieur Blum, bonne soirée.

Donc, est-ce que j'avais dit qu'on prenait la pause après?

**LE COMMISSAIRE :**

20 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Oui. Donc, nous allons ajourner pour 15 minutes, prendre une courte pause. Si vous avez d'autres questions, inscrivez-vous au registre ou téléphonez-nous au 1 800 463-4732, le poste 6; ou par la page Web du BAPE. De retour dans 15 minutes.

30 **SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 h 46**  
**REPRISE DE LA SÉANCE À 21 h 02**

**LE PRÉSIDENT :**

35 Donc, nous reprenons les périodes de questionnement.

40 Donc, nous appelons, monsieur Dériger?

**LE COMMISSAIRE :**

Madame Maryline Gagné, s'il vous plaît.

5 J'annoncerais que la prochaine personne va... sera au téléphone.

---

**M<sup>me</sup> MARYLINE GAGNÉ**

10

**LE PRÉSIDENT :**

Rebonsoir, madame Gagné.

15 **M<sup>me</sup> MARYLINE GAGNÉ :**

J'aimerais juste qu'on me reclarifie bien la chose parce que j'ai comme compris deux choses pour la donation du parc...

20 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

25 **M<sup>me</sup> MARYLINE GAGNÉ :**

25

... par... la donation des terrains par Molson pour l'utilisation du territoire pour fins de parc. Comme ça avait été lu intégralement, c'était pour fins de parc public, et c'est sûr que c'est dans le cadre de la création du parc Saguenay, et j'ai comme entendu par après que c'était pour fins de parc national, donc je voudrais juste m'assurer que c'est bien parc public et non parc national ou, du moins, si c'est l'autre, mais...

30

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, c'est clair. — Monsieur Pelletier?

35

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

En fait, la notion qui est dans la donation de la famille Molson, elle ne fait pas allusion à parc national. Donc, il faut juste comprendre que la donation s'est faite dans le contexte de la création du parc national du Fjord-du-Saguenay -- qui ne s'appelait pas comme ça à l'époque, là -- mais donc, on

40

voulait agrandir avec le territoire des dunes de Tadoussac. Il y avait une démarche d'acquisition de propriété qui s'est faite par différents modèles qu'on a présentés un peu plus tôt dans la commission, puis à ce moment-là, la famille Molson a fait sa donation. Donc, elle n'a pas spécifié le terme « parc national », je pense que Geneviève va vous dire le terme exact.

5

**Mme GENEVIÈVE BRUNET :**

En fait, je confirme, c'est « parc public » qui est écrit dans la donation, mais pour compléter sur le contexte, le terme « parc national » n'existait pas à ce moment-là. Ça existe seulement depuis... -- là, je ne veux pas me tromper -- depuis 2001. Avant, on parlait de... c'était le parc Saguenay tout court. Donc, le terme « national » n'existait pas.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et je vous rappelle aussi que l'acte est déposé dans les documents par le Ministère, donc vous pourrez y avoir accès pour votre mémoire. Votre deuxième question, s'il vous plaît?

15

**M<sup>me</sup> MARYLINE GAGNÉ :**

J'aimerais ça savoir s'il y a un autre endroit au Québec qui a un parc national qui prend autant de territoire en proportion de la localité dans laquelle le parc se trouve -- dans ce cas-ci, comme je disais tout à l'heure, c'est 13 % du territoire de Tadoussac. S'il y a ce genre de proportion là qui existe ailleurs puis s'il y a un autre endroit où une localité est prise, enclavée entre trois parcs?

20

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pelletier?

25

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

C'est une excellente question, je suis en attente de la réponse de mon collègue, Alain Thibault, à l'instant. Je pense que c'est 3 % qu'on a dit.

30

**Mme GENEVIÈVE BRUNET :**

[Inaudible].

35

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

OK. Donc, je pense, de mémoire, c'est 3 % de la superficie de la municipalité, là, qui...

40

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

[Inaudible].

5

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

On a dit 13 %? OK, excusez.

10

**M<sup>me</sup> MARYLINE GAGNÉ :**

Refaites le calcul pour que ce soit sûr que je dis la bonne affaire, mais il me semble avoir fait le calcul.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, il faut que ça approche 12, 10... 10, 12, 13 %, c'est proche de ça.

20

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Excusez-moi, je suis en train d'essayer de chercher une réponse pour vous.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Avec les chiffres que vous m'avez donnés.

30

**M<sup>me</sup> MARYLINE GAGNÉ :**

J'ai validé ça, en tout cas.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, [indiscernable - propos simultanés].

35

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Donc, bien, clairement, je peux vous répondre sur la question d'une municipalité qui est entourée de parcs nationaux. À ma connaissance, Tadoussac serait la seule municipalité avec une frontière commune avec trois parcs nationaux. J'essaie de réfléchir. Dans le réseau présentement, il n'y a pas de cas similaire.

40

5 Le parc marin est un cas particulier, il touche une vaste étendue territoire aquatique, mais on a des projets... en fait, l'idée essentielle, on a des projets de développement de parcs nationaux terrestres qui ont des frontières communes avec le parc marin, puis un des souhaits du gouvernement dans l'approche de développement, là, on a parlé de la politique puis des objectifs de la politique de poursuivre le développement du réseau, mais dans un de ces objectifs-là, l'idée, c'est de rendre davantage tangible pour la population l'existence du parc marin, donc on essaie le plus possible, avec les opportunités qu'on a, de créer ce que nous, on appelle des fenêtres sur le parc marin. Donc, on utilise le plus possible des parcs terrestres pour créer des fenêtres sur le parc marin, donc le projet des Dunes-de-Tadoussac contribuerait à cet objectif-là de créer une des fenêtres sur le parc marin.

15 Mais donc, je reviens spécifiquement à la question, je pense que ce n'est pas mal le seul cas. On m'écrit, en ligne, de la part de mon collègue Alain Thibault, à l'effet que j'avais en tête peut-être un autre scénario, l'agrandissement du parc national du Mont-Orford qui est en processus également, actuellement. Il y a la municipalité de Racine où à peu près 25 % du territoire de la municipalité va être à l'intérieur du parc national. Donc, ce n'est pas fait encore, c'est un projet qui est en cours d'élaboration. Il a fait l'objet d'une audience publique il y a à peu près un an de cela, donc, je vous dirais, il a un an d'avance dans son développement par rapport au projet des dunes de Tadoussac, mais 25 % du territoire de la municipalité de Racine serait, à terme, si le projet se concrétise, inclus dans le territoire national du parc du Mont-Orford.

20 Est-ce qu'il y a d'autres cas, là, c'est difficile de le dire maintenant. Si pertinent puis important pour la commission, on pourra faire des recherches.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, mais il y a quand même d'autres cas comme celui de Racine que vous avez illustré?

30 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, il y a des cas de parcs nationaux où des municipalités ont des parts importantes de leur territoire, là, à l'intérieur du parc national, effectivement, oui oui.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Le 13 %, ça, c'est uniquement pour la proposition du parc national?

40 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, c'est ça, ce qu'on me dit. Je n'ai pas la statistique entre les mains, mais c'est 6,8 kilomètres

carrés, la proposition. J'allais dire : « Monsieur le maire est là, il pourrait nous dire la superficie de sa municipalité », mais...

**LE PRÉSIDENT :**

5

Je peux demander à monsieur Gagné.

**M. ÉRIC GAGNÉ :**

10

Je n'ai pas vérifié, je ne peux pas vous dire la superficie officielle.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

15

OK. Donc, on a 53...

**M. ÉRIC GAGNÉ :**

52?

20

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

On a des chiffres ici, 53 kilomètres carrés, donc...

**LE PRÉSIDENT :**

25

[Indiscernable - propos simultanés], on est proche. Mais quelle est la proportion, monsieur Gagné, de Tadoussac qui est en aire protégée -- qui le serait avec la venue de ce parc? C'est plus que le 13 % qui est mentionné, j'imagine, avec les portions du parc du Fjord-du-Saguenay et d'autres?

30

**M. ÉRIC GAGNÉ :**

Bien, je ne peux pas vous dire comme ça. Il faudrait l'analyser puis le voir, mais je ne peux pas répondre de même, je n'ai pas [indiscernable - propos simultanés].

35

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez nous apporter la réponse éventuellement?

40

**M. ÉRIC GAGNÉ :**

On va vérifier.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Et on se posait la même question pour la Haute-Côte-Nord, pour la MRC de la Haute-Côte-Nord, mais on leur adressera la question étant donné que c'est une personne-ressource...

10 **LE COMMISSAIRE :**

Je pense que, monsieur Brin, vous voulez intervenir?

15 **M. PIERRE-LUC BRIN :**

Je ne peux pas vous sortir la statistique présentement, mais c'est un calcul extrêmement facile à faire que je peux faire pour la municipalité de Tadoussac et pour la MRC.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Super. On compte sur vous, monsieur Brin.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

25 De mon collègue, Alain Thibault, il me mentionne également qu'encore une fois, dans le cadre de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, il y aurait plus de 50 % du territoire de la municipalité du canton d'Orford qui serait à l'intérieur du parc national.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Hum hum. Parfait, merci.

**M<sup>me</sup> MARYLINE GAGNÉ :**

35 Juste rapidement, vu que j'ai des petites questions courtes?

**LE PRÉSIDENT :**

40 Oui, allez-y, comme c'est le dernier moment de la dernière soirée, là.

Parce que je vous annonce déjà que nous fermons le registre, il est maintenant fermé, nous allons conclure ce soir. Je ne sais pas à quelle heure nous terminerons, mais nous allons entendre toutes les personnes qui sont inscrites au registre d'ici la fin. — Donc, je vous écoute.

5 **M<sup>me</sup> MARYLINE GAGNÉ :**

10 Dans le fond, il y a deux nouveaux lots qui vont être... je ne sais pas... bien, oui, ils font partie du 6.8, je pense, ou 6.9, là. Est-ce que ces lots-là vont... je sais qu'il y a déjà des signatures, et tout, mais donc, ça veut dire qu'ils vont être *acquérés* de toute façon, puis pourquoi en prendre plus? Pourquoi en prendre plus, c'est quoi l'intérêt, pourquoi s'agrandir davantage?

**LE PRÉSIDENT :**

15 Quel est l'intérêt de ces...

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui.

20 **LE PRÉSIDENT :**

... terrains que vous êtes...

25 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

On va juste projeter la carte, si vous permettez.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Ça me va.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

35 Je veux juste être certain de parler des bons lots en question.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Allez-y.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Est-ce que vous parlez des... je me permets d'adresser la question, là, mais est-ce que vous parlez des lots qui sont en jaune? OK.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

10

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Donc, l'intérêt d'ajouter ces lots-là, d'abord et avant tout, il faut comprendre que quand on élabore des projets où qu'il y a les parcs nationaux existants, je vais dire, ça fait partie du quotidien, là... ce n'est pas à tous les jours, mais ça fait partie du quotidien que le gouvernement, le Ministère ou la direction, on se fait approcher par des propriétaires qui ont un intérêt de se départir de leur propriété; ils sont adjacents au parc puis ils viennent nous voir en nous demandant si on est intéressé à les acheter. Parfois, c'est des gens qui ont à coeur le parc puis ils veulent que leur terrain soit à perpétuité conservé, donc ils viennent nous voir avec ça, puis nous, on évalue l'intégrité écologique de ce territoire-là, l'intérêt pour le parc, à la fois pour la conservation et la mise en valeur. Donc, c'est des analyses qu'on fait, puis dans la mesure des disponibilités budgétaires qu'on a, on fait des propositions d'acquisition; ou non, si on n'a pas la disponibilité budgétaire requise; ou non, s'il n'y a pas d'intérêt pour le parc ou d'un point de vue écologique ou d'un point de vue de mise en valeur.

15

20

25

Ici, on a été approché par des propriétaires qu'on connaissait, avec qui on a des échanges ou on a eu des échanges par le passé. Je ne veux pas rentrer dans le détail de ces échange-là, je pense que c'est de nature privée, mais d'un point de vue parc national, quand on nous approchés pour savoir si on avait un intérêt à se porter acquéreur de ces terrains-là... On ne voit plus la carte, là, mais les terrains sont adjacents à la rivière du Moulin-à-Baude, puis ceux qui connaissent le territoire, c'est des secteurs où on a une caractéristique naturelle qui est assez peu perturbée.

30

Donc, la rivière du Moulin-à-Baude, c'est une rivière qui est en très mauvais état, qui est mal en point et contaminée par des activités agricoles, entre autres, qui se font beaucoup plus en amont, puis donc d'un point de vue parc, pour nous, de venir procéder à l'acquisition de terrains qui jouxtent la rivière, ça nous permet de contribuer à la conservation puis peut-être, éventuellement, à l'amélioration de la qualité de la rivière. Donc, de cette perspective-là, comme je mentionnais, de par le fait que les terrains ont une intégrité écologique presque vierge puis qu'on allait être voisin de la rivière puis qu'on allait pouvoir contribuer, éventuellement, à une amélioration de la qualité de la rivière, bien, dès là, dès le départ, on a un intérêt.

35

40

Maintenant, on a fait les démarches pour faire l'évaluation de la valeur marchande de ces

propriétés-là, on a fait des propositions aux propriétaires, puis les propriétaires ont accepté les propositions qu'on leur a faites, donc on est en train de procéder à l'acquisition de ces terrains-là. C'est une simple démarche qui a été faite.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

10 **M<sup>me</sup> MARYLINE GAGNÉ :**

Ce que je ne comprends pas, excusez-moi, mais le parc n'est pas encore créé. Je comprends qu'il y a des terres qui appartiennent au Ministère, et tout, mais ce n'est pas encore fait.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Hum hum.

20 **M<sup>me</sup> MARYLINE GAGNÉ :**

Vous n'avez pas encore émis votre conclusion, les gens n'ont pas encore... ne se sont pas encore prononcés énormément. Vous allez acquérir les lots de toute façon, comme si vous allez devenir un parc, c'est déjà fait? Qu'il y ait parc ou pas, vous allez acheter les lots?

25 **LE PRÉSIDENT :**

C'est le Ministère qui...

30 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

En fait, ce qu'il faut comprendre... La question est pertinente, je vais juste essayer de clarifier. C'est que faire des démarches d'acquisition de propriété, c'est des démarches qui sont extrêmement longues puis qui apparaissent à des moments où on a des opportunités qu'on doit saisir ou qu'on doit laisser passer.

35 Quand on se présente ici, en audience publique, comme je l'ai dit lorsqu'on a fait la présentation de départ, on vient présenter trois choses, les trois composantes essentielles du parc national : on vient présenter une limite, on vient présenter un concept d'aménagement puis on vient présenter un zonage de conservation.

40 On ne peut pas venir ici, en audience publique, présenter la limite sans être propriétaire ou avoir

5 un engagement clair de devenir propriétaire d'un terrain. Mettez-vous juste dans la position d'une personne où on viendrait dire : « Votre terrain va être dans le parc national », alors qu'il est encore propriétaire de son terrain puis qu'il ne souhaite pas qu'il soit dans le parc national. Donc, on ne peut pas avoir cette approche-là, donc il faut dès le départ que le gouvernement soit propriétaire des terrains ou en voie de le devenir avec une certitude assez importante.

10 Maintenant, si au terme des consultations publiques, il y a des recommandations qui sont faites... Je vais donner l'exemple, entre autres, de l'année dernière. Dans le cadre de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, il y a eu une recommandation du BAPE qui était à l'effet que le projet d'agrandissement devait contribuer davantage à l'effet de corridor écologique pour la circulation de la grande faune, permettre la circulation de la grande faune. Bien, pour donner suite à cette recommandation-là, le Ministère a décidé de procéder à l'acquisition de terrains additionnels qui nous permettaient d'agrandir le territoire pour avoir cette contribution-là au corridor écologique. S'il y avait eu une recommandation à l'inverse, de dire : « Il y a des terrains que vous envisagez mettre dans le parc puis il n'est pas souhaité de les mettre dans le parc », bien, le terrain appartient au gouvernement, puis si on ne le met pas dans le parc, nous, ce qu'on va faire, une fois la démarche complétée, c'est qu'on va le rendre excédentaire. Il va être transféré à des ministères comme le ministère des Ressources naturelles ou le ministère des Transports qui ont les compétences pour se départir de ces propriétés-là, donc les propriétés pourraient être revendues à des propriétaires privés ou...

20 Donc ça, c'est la démarche, mais tout ça pour dire qu'on ne peut pas se présenter en consultation publique sans être propriétaire ou, au moins, avoir une certitude de devenir propriétaire, c'est pour ça qu'on fait ces démarches-là.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Merci, madame Gagné.

30 **M<sup>me</sup> MARYLINE GAGNÉ :**

Merci, bonne soirée.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Bonne soirée. — Monsieur Dériger.

**LE COMMISSAIRE :**

40 Donc, prochain intervenant, Dominic Zacharie, au téléphone.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur ou madame, Dominic.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Dominic Zacharie, vous m'entendez? Au téléphone, monsieur Zacharie, m'entendez-vous.

10 Nous allons passer au suivant et revenir à monsieur Zacharie après le prochain intervenant.

**LE COMMISSAIRE :**

15 Donc, j'appellerais à ce moment-là madame Marilou Meehan, s'il vous plaît.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Marilou.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Marilou Meehan.

**LE PRÉSIDENT :**

Meehan.

---

**M<sup>ME</sup> MARILOU MEEHAN**

30 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame. Dites-nous votre nom, s'il vous plaît, pour qu'on le prononce comme il faut.

35 **M<sup>ME</sup> MARILOU MEHANN :**

Meehan.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Meehan.

5 **M<sup>ME</sup> MARILOU MEHANN :**

Voilà.

10 **LE PRÉSIDENT :**

OK, Meehan, bon, parfait, je vais essayer de le dire comme ça. Bonsoir, madame Meehan.

15 **M<sup>ME</sup> MARILOU MEHANN :**

Bonsoir. Donc, ma question, c'est surtout par rapport au nouveau tracé de route qui serait au-dessus de la zone du camping. Dans le fond, je me demandais, par rapport à la déforestation que ça implique de faire le chemin, pourquoi ne pas conserver le chemin initial? Parce que t'sais, on parlait de revégétalisation; pourquoi ne pas réduire le camping et garder la même route? Je me demandais comment ça avait été réfléchi cette partie-là?

20

**LE PRÉSIDENT :**

La question est claire. — Monsieur Pelletier.

25 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, on a déjà mentionné un petit peu. Dans le fond, l'objectif premier de cet aménagement-là, c'est de libérer... de venir libérer la partie qui est le long du tracé actuel du chemin pour permettre de créer un espace de vie agréable pour le visiteur, qu'il puisse se déplacer en toute sécurité; que ce soit les familles ou les personnes qui seraient là, de pouvoir se déplacer en toute liberté sans avoir la préoccupation d'avoir un véhicule qui arrive. On nous a signifié à plusieurs reprises qu'il avait des enjeux de vitesse, de sécurité, lors des périodes de grand achalandage. Comme on le disait plus tôt, on a une firme à chaque été qui vient ici, sur le territoire, puis c'est un des éléments qu'ils nous ont rapportés qu'il y avait plusieurs personnes qui avaient des sentiments d'insécurité par rapport à la circulation routière qui se fait sur la route. Donc ça, c'était la prémisse de base, de pouvoir libérer l'endroit où il y aurait le plus d'achalandage, d'activité de circulation, pour rendre ce secteur-là très sécuritaire.

30

35

C'est sûr qu'après ça, quand on propose la relocalisation d'un chemin, on va avoir un impact sur le milieu naturel. L'objectif, c'était de choisir un tracé puis un secteur où on allait avoir le moins d'impact possible. Donc, comme on l'a déjà mentionné, le secteur des dunes, pour ceux qui connaissent bien

40

l'endroit, le tracé où le chemin serait localisé, c'est un secteur qui est déjà altéré au niveau naturel -- donc, il a fait l'objet de coupes forestières, fait l'objet d'agriculture de par le passé. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de composantes écologiques intéressantes là, mais il y a plus de perturbation qui ont été faites là que, par exemple, dans la partie est de la rivière du Moulin-à-Baude.

5

Donc, l'objectif, l'été prochain, c'est de mener une caractérisation fine pour déterminer quel serait le tracé de cette voie de contournement là qui aurait le moins d'impact possible sur le milieu naturel, puis au terme de cette caractérisation-là, on va être en mesure de vraiment bien venir implanter le tracé au bon endroit, ce qui va nous permettre à la fois de répondre à l'objectif de libérer un espace, de le rendre sécuritaire; puis également, bien, de permettre d'avoir le moins d'impact possible sur cet aménagement-là.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, j'imagine, ce que j'entends, c'est un peu dans l'application d'une stratégie d'évitement des impacts, d'atténuation des impacts qui pourraient rester, mais est-ce qu'il y a une phase de compensation? Est-ce que, dépendant de ce que vous allez couper comme arbres ou détruire comme superficie, vous reconstruisez ou vous réaménagez et revégétez d'autres secteurs en compensation de ces pertes de...

15

20

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Je vais passer la parole à Sylvie-Anne Marchand qui pourra expliquer plus en détail, mais effectivement, il y a un projet de revégétalisation de secteurs qui sont perturbés actuellement, là. Donc, elle va pouvoir vous expliquer ça dans le détail.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. — Madame Marchand.

30

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Monsieur le président, peut-être quelques chiffres, vous savez que j'aime ça donner des chiffres. Le tronçon de la route déviée -- le tracé actuel qui n'est pas précis et pas fin -- fait, grosso modo, 927 mètres. Un tiers est en secteur non boisé, est carrément dans le sable à l'heure actuelle; un tiers est en lieu de perturbation anthropique, dans la plantation; et il y a donc un tiers seulement du tronçon prévu qui est dans une forêt mixte.

35

40

**LE PRÉSIDENT :**

OK.

5 **Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

10 Ça fait que ça, je pense que c'est intéressant à prendre en considération, et bien sûr, comme on prendrait le chemin qui n'existerait plus pour en faire une piste cyclable, bien, il y aurait de la renaturalisation et de l'amélioration qui se ferait là. Le chemin serait rétréci, renaturalisé sur les côtés pour que ça devienne une piste cyclable intéressante, d'une part. D'autre part, si on se replace dans l'angle à 90 degrés que forme actuellement le chemin du Moulin-à-Baude et l'autre bout qui s'en va vers la municipalité, bien, il y a tout un tronçon qui s'en vient vers le fleuve qui va être renaturalisé parce qu'il n'y aura plus de chemin là; il n'y aura plus d'asphalte, plus de chemin à cet endroit-là. Ça fait que les endroits, effectivement, qui seraient délaissés, seraient renaturalisés.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dériger.

20 **LE COMMISSAIRE :**

Madame Marchand, là, vous avez donné la longueur, mais ça serait quoi l'emprise, à ce moment-là, si on veut savoir la surface, en fait, qui serait déboisée ou touchée par les aménagements? Donc, quelle serait l'emprise de la route du chemin.

25

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

L'emprise, normalement, je pense qu'on parle de 6 mètres.

30

10? — 10 mètres, pardon.

**LE COMMISSAIRE :**

10 mètres pour le chemin... le nouveau chemin qui serait...

35

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Ce qu'on appelle le chemin de contournement, là.

40

**LE COMMISSAIRE :**

En fait, ce serait la même largeur que le chemin qui relierait la route 138?

5 **Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Non, ça va être plus étroit que ça.

**LE COMMISSAIRE :**

10 Non, plus étroit?

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

15 Oui, oui, oui.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

20 Le choix a été fait... — Excuse-moi.

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

C'est beau.

25 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Le choix a été fait d'avoir une chaussée partagée, entre autres, justement, pour éviter d'avoir une emprise trop importante. La section entre la route 138, comme on l'a mentionné, et l'entrée du parc, bien, jusqu'au stationnement, il va y avoir deux bandes cyclables unidirectionnelles, une de chaque côté. Ça, ça nécessite une emprise beaucoup plus large. Ce qu'on pense, c'est que les cyclistes vont avoir la piste cyclable qu'ils vont pouvoir traverser, donc la voie de contournement, qu'on appelle, elle n'a pas besoin d'avoir cette emprise-là. Parce que les gens vont pouvoir y aller en vélo, mais comme il y a une option de piste cyclable, on pense qu'il va y avoir moins de gens qui vont vouloir passer sur la voie de contournement, donc on n'a pas besoin de faire l'aménagement de voies unidirectionnelles, donc

30  
35 l'emprise est beaucoup plus rétrécie. Je vous dirais que l'emprise risque de ressembler davantage au chemin actuel...

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

40 [Inaudible].

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

... qu'un chemin avec deux voies unidirectionnelles pour les vélos.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Vous avez une deuxième question, madame Meehan?

10

**M<sup>ME</sup> MARILOU MEHANN :**

Bien, je me demandais aussi s'il y avait un autre scénario pour le camping avec des dimensions différentes, plus petites, ou si ça avait déjà été consulté dans le passé, si des gens avaient eu des idées par rapport à ça?

15

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez eu d'autres scénarios de superficie, nombre d'espaces de camping qui ont été discutés et qui ont amené à la situation retenue?

20

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Je vais passer la parole à Geneviève.

25

**Mme GENEVIÈVE BRUNET :**

Il y a déjà eu un scénario qui avait été évalué pour que le camping soit plutôt derrière la Maison des Dunes.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Hum hum.

35

**Mme GENEVIÈVE BRUNET :**

Puis finalement, on l'a éliminé. Entre autres, le bruit par l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac, on aurait été vraiment très, très proche; puis on était plus proche aussi des activités de la carrière. Ça fait qu'en le déplaçant là, dans... Puis aussi, ce n'était pas un milieu qui était particulièrement intéressant pour offrir une belle expérience dans le camping, là. Donc, en le déplaçant, on avait moins le bruit de la carrière, on n'était pas dans les... moins de bruit de l'OOT, de l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac

40

aussi. C'était dans un milieu plus intéressant pour faire le camping.

**LE PRÉSIDENT :**

5 Pour la localisation, puis maintenant, pour le nombre de places, est-ce qu'il y a eu une réduction avec les discussions? Comment vous êtes arrivés, finalement, à ce compromis de... je n'ai plus les chiffres, là, il est tard, mais 40, je pense, plus 20, plus...

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

10 Je dirais qu'il y a deux...

**LE PRÉSIDENT :**

15 Madame Marchand, allez-y.

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

20 Je m'excuse, j'ai pris directement la parole. Il y a deux principaux critères. D'abord, on a fait... on a regardé plusieurs paramètres des différents parcs que nous avons. Il y a toutes sortes de formules de camping, de grosseurs de camping, et en fonction de l'achalandage anticipé, de la grosseur du territoire, de la possibilité, on arrivait à ces chiffres-là; en disant, d'ailleurs, qu'on ne les grossirait pas et que ce serait un plan final, d'une part.

25 D'autre part, quand on aménage un camping, on a besoin d'un bloc sanitaire, ça va avec le camping, et pour justifier les coûts d'un bloc sanitaire, bien, il y a comme un nombre minimal de campings. T'sais, si on aménage 20 campings, je ne suis pas capable d'amortir la création d'un bloc sanitaire pour desservir 20 campings. Alors, il y a comme des paramètres de base économiques à ce niveau-là. Il y a peut-être d'autres réponses que mes collègues voudraient rajouter.

30

**LE PRÉSIDENT :**

35 Si je comprends, par rapport à la question de madame, vous êtes arrivés à ça par cette analyse, mais il n'y a pas eu une réduction, une augmentation? C'est le nombre maximum et c'est la cible que vous avez?

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

40 Exact.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

5 Ça a été [indiscernable - coupure de son] à différents partenaires. Dont, entre autres, il y a des campings existants sur le territoire de Tadoussac, ça leur a été présenté puis c'est un scénario qui faisait l'aval des gens.

10 Puis comme on l'a mentionné aussi, t'sais, à l'intérieur de cette proposition-là, il y a toute la section *vanlife*, qui était dans l'objectif de répondre à un usage historique du territoire aussi de proposer ça, parce que ce n'est pas quelque chose qui existe présentement dans le réseau des parcs nationaux; c'est spécifique à Tadoussac, donc aux dunes. Donc, la proposition est venue de là, qu'il y avait cet usage-là qui existait sur le territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Parfait. — Merci, madame Meehan, pour vos questions, bonne soirée.

**LE COMMISSAIRE :**

20 Donc, on pourrait revenir, je pense, à monsieur Zacharie, je pense qu'il est en ligne.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Il arrive parfois qu'on oublie d'ouvrir son micro. Peut-être, monsieur Zacharie, votre micro est fermé?

**LE COMMISSAIRE :**

30 Monsieur Zacharie?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tanguay, vous allez pouvoir voir puis nous aviser quand c'est possible? Merci.

35 On va aller au suivant, s'il vous plaît.

**LE COMMISSAIRE :**

40 Donc, madame Rosalie Champagne-Côté, s'il vous plaît.

**M<sup>me</sup> ROSALIE CHAMPAGNE-CÔTÉ**

**LE PRÉSIDENT :**

5

Bonsoir, madame.

**M<sup>me</sup> ROSALIE CHAMPAGNE-CÔTÉ :**

10

Bonsoir. Ma première question porte sur un élément qui a été discuté déjà, c'est la fameuse bande cyclable et l'accès au parc. On souhaite décourager une certaine forme de transport automobile et encourager le transport cyclable, mais est-ce que ça a été envisagé de plutôt supporter financièrement la Municipalité dans... Parce qu'en fait, on dit que le chemin du Moulin-à-Baude va relever de la responsabilité de la Municipalité. Est-ce qu'on ne pourrait pas plutôt envisager de faire une

15

bande cyclable qui relie le village, donc encore une fois, pour décourager le trafic automobile et encourager les vélos, considérant aussi qu'en ce moment, la 138, c'est une Route verte, mais on s'entend qu'il y a très peu de cyclistes qui l'empruntent, ce n'est pas très opportun de se promener-là en vélo. Donc, la question, est-ce que je peux avoir plus de... bien, de détails sur l'idée derrière la bande cyclable qui mène à la 138?

20

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. — Monsieur Pelletier?

25

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Ce que je peux mentionner, c'est qu'au fil des échanges qu'on a eus avec les différentes parties prenantes qu'on a consultées, comme je l'ai déjà mentionné, le choix de donner l'accès via la 138 a été une proposition qui a été faite de la part des différents intervenants puis c'est quelque chose que nous, on a reçu, donc on a choisi de faire nos investissements du côté de ce chemin-là avec les bandes cyclables unidirectionnelles pour favoriser un peu ce que madame mentionne. À l'intérieur du parc, bien entendu, c'est quelque chose qu'on veut favoriser aussi, la circulation avec la mobilité active, donc la place du vélo, elle va être importante à l'intérieur du parc.

30

35

Maintenant, pour la section du chemin qui relie la municipalité jusqu'au parc, bien, je pense, monsieur Gagné, tantôt, en a fait mention, à notre connaissance, il y a des enjeux assez importants pour permettre l'aménagement de bandes unidirectionnelles. Il y a des propriétés qui sont de chaque côté de ce chemin-là avec des résidences qui sont pratiquement adjacentes au chemin, donc de venir créer l'emprise suffisante, là... puis là, je vous parle avec des observations personnelles, mais de venir créer l'emprise suffisante pour faire des bandes unidirectionnelles de chaque côté, je ne suis pas certain

40

que ça serait possible. Mais comme je vous dis, l'essentiel de la réponse, c'est de dire : « Pour nous, pour le projet, on a misé sur le secteur entre la 138 et le parc national, puis pour le reste, bien, ça appartient à la Municipalité de voir ce qu'elle souhaite faire. »

5           Maintenant, c'est prévu dans... dans le projet, c'est prévu qu'il y ait des démarches qui soient faites auprès de Vélo Québec, qu'ils certifient la Route verte pour que le tracé officiel de la Route verte passe à l'intérieur du parc national. Donc présentement, le tracé de la Route verte, il part du traversier puis il monte la 138. Ultimement, à terme, ce qu'on souhaiterait, c'est qu'il passe à l'intérieur du parc national.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, dans un tel cas, il passerait par le village?

15

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Il devrait passer par le village [indiscernable - propos simultanés].

20

**LE PRÉSIDENT :**

Il passerait par le village, il arriverait au parc, il remonterait par les voies cyclables de...

25

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Exactement.

30

**LE PRÉSIDENT :**

... du chemin à Baude...

35

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

... pour aller retrouver la 138?

40

**M<sup>me</sup> ROSALIE CHAMPAGNE-CÔTÉ :**

Si les pistes cyclables sur le chemin du Moulin-à-Baude voient le jour. Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, c'est ça. Vous avez une deuxième question?

10 **M<sup>me</sup> ROSALIE CHAMPAGNE-CÔTÉ :**

Oui. La deuxième porte sur les menaces qui existent en ce moment sur les écosystèmes puis les habitats, elles ont probablement été recensées, est-ce que ça a été intégré dans certains documents? Puis quelles sont ces menaces-là puis quelles sont celles qui sont envisagées avec l'arrivée du parc; puis si jamais ces menaces-là sont en zone périphérique du parc, est-ce que le parc peut intervenir aussi sur les menaces?

15

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

OK.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Sur les menaces.

25 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, bien, en fait, le document, je dirais, il y a l'état des connaissances qui a été publié, là, qui recense à peu près toutes les composantes qui ont pu être documentées. Maintenant, pour répondre plus spécifiquement à la question, je passerais peut-être la parole à René Charest qui pourrait répondre.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Charest?

35 **M. RENÉ CHAREST :**

Oui. Il n'y a pas de document en tant que tel qui existe. Par contre, lorsqu'on a fait les travaux terrain, on a identifié les éléments qui étaient... qui semblaient être plus problématiques puis qui vont servir de base pour la réalisation du plan de conservation. Mon document a figé, ça fait que...

40

Dans les éléments qui étaient les plus importants, on retrouve, entre autres, toute la question à la fois de l'érosion et de la végétalisation des dunes de sable, donc certainement que cet élément-là va faire partie du plan de conservation.

5 Il y a aussi, bien, l'impact possible des gens sur les dunes de sable. Donc ça, c'est prévu aussi de pouvoir prendre des mesures puis d'être capable de voir quelle est l'érosion qui est causée sur les dunes de sable par, par exemple, le dévalement ou d'autres activités. Donc ça, c'est des mesures pour lesquelles on a des protocoles dans d'autres parcs nationaux.

10 Certains endroits, c'est quand même en mode assez mineur, mais certaines restaurations de site ont été dégradées dans le passé, entre autres, par le piétinement, donc on parle de travaux qui sont relativement mineurs, mais pour permettre la revégétalisation.

15 Puis l'autre élément qui a attiré notre attention, c'est la qualité de l'eau de la rivière du Moulin-à-Baude pour laquelle on n'a pas fait d'analyse dans les dernières années, mais pour laquelle il y a déjà eu des analyses de qualité de l'eau qui démontraient une quantité de nutriments assez importante; et par observation visuelle, il est clair qu'il y a beaucoup de sédimentation dans cette rivière-là.

20 À la question est-ce qu'on peut intervenir lorsqu'on est à l'extérieur du parc, on ne peut pas intervenir directement parce que les mandats qui sont donnés à la Sépaq concernent vraiment le territoire du parc. Par contre, depuis plusieurs dizaines d'années, on travaille beaucoup avec les acteurs des zones périphériques lorsqu'il y a, entre autres, des enjeux de conservation de bassin versant ou qui dépassent les frontières pour essayer de trouver des solutions et réduire, finalement, ces enjeux de  
25 conservation là. Donc, ça serait quelque chose de tout à fait envisageable de collaborer avec différents partenaires, dont les municipalités dans le bassin versant -- l'OBV, par exemple, de la région -- pour trouver des solutions et améliorer la qualité de l'eau de cette rivière-là.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Question rapide, est-ce que la rivière fait partie du parc, du futur parc national, du projet, ou elle est exclue?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

35 Oui. Non, elle fait partie.

**LE PRÉSIDENT :**

40 La rivière en fait partie aussi.

**M. RENÉ CHAREST :**

Oui.

5

**LE PRÉSIDENT :**

C'est à partir de sa limite, OK.

10

**M. RENÉ CHAREST :**

Peut-être juste ajouter, ce n'est pas un enjeu de conservation parce que c'est un élément qui est très positif dans la région, mais il y a toute la notion aussi du ciel étoilé.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Hum hum.

20

**M. RENÉ CHAREST :**

Lorsqu'on parle de zones périphériques, bien, on a mis beaucoup d'énergie à travailler avec la zone périphérique pour réduire la pollution lumineuse et garder cette possibilité-là de voir les étoiles et d'avoir... de vivre, finalement, la nuit dans nos parcs nationaux.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, il n'y a pas de... si je comprends, quand c'est un peu à l'extérieur du parc, il y a des efforts pour tenter de concilier les intérêts ou de réussir à s'entendre, mais quand c'est à l'intérieur, bien là, là, c'est le règlement qui s'applique?

30

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Tout à fait.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, madame, bonne soirée.

40

Peut-on, monsieur Tanguay, prendre une chance avec monsieur Zacharie?

---

**M. DOMINIC ZACHARIE**

5 **M. DOMINIC ZACHARIE :**

Allô?

10 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, je crois avoir entendu monsieur Zacharie, est-ce vous?

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

15 Oui, oui, je suis là, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Parfait. Bien, bonsoir, vous pouvez me poser vos premières questions -- votre première question.

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

25 Bon, bien, présentement, excusez-moi, je suis en déplacement à Chicoutimi -- bien, je suis à Sorel, en fait, mais je suis à Chicoutimi chez ma fille. Ce que je voulais dire là-dessus, c'est que je pensais que le parc, il protégeait le territoire, puis ce que je vois depuis tantôt, c'est des routes, des campings, des aménagements, peut-être des fils électriques pour de la lumière, ces choses-là, puis ma question, c'était : si on imagine de prendre une photo actuellement des Dunes-de-Tadoussac puis on en reprend une en 2028, à quoi ça va ressembler, tout ça? Ma question, en fait, c'est quoi le besoin que vous avez d'aller modifier ça? On est bien comme ça, on va en voiture, on arrête, c'est beau, le visuel est beau. Tout le monde y va au Québec, au Canada, dans le monde entier y vont...

30 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur...

35

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

Ce n'est pas compliqué.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Zacharie...

5 **M. DOMINIC ZACHARIE :**

Pourquoi il faut que ça devienne compliqué, c'est ça que je ne comprends pas, pourquoi ça deviendrait..

10 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Zacharie, votre question est claire.

15 **M. DOMINIC ZACHARIE :**

[Indiscernable - propos simultanés]...

**LE PRÉSIDENT :**

20 Votre question est claire, nous sommes dans le commentaire, donc...

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

Allô?

25

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, votre question est claire, mais nous sommes dans un commentaire, donc je vais acheminer, mais je pense que la réponse va venir assez rapidement à votre question à monsieur Pelletier.

30

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, écoutez, ce que je peux rappeler, c'est que 92 % du territoire va être en zone de préservation. Zone de préservation, ça veut dire aucun aménagement; le seul aménagement possible, c'est des sentiers de randonnée. On a donné, là -- puis on pourra peut-être le rappeler -- le nombre de kilomètres de sentiers de randonnée. La question était de dire qu'est-ce qui va être différent... Je ne me souviens plus de l'année que monsieur a mentionnée, 2028?

40

**LE PRÉSIDENT :**

En 28.

5 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

En 2028 par rapport à aujourd'hui. Essentiellement, la différence par rapport à ce qu'il y a aujourd'hui, c'est qu'on va faire une gestion du territoire. Depuis plusieurs années, il y a des enjeux. Vous utilisez le territoire, les gens qui sont venus au micro utilisent le territoire, ils ont eu connaissance de l'enjeu de gestion du territoire. On nous a rapporté des enjeux de déchets; on nous a rapporté des enjeux de feu parce que les gens faisaient des feux à ciel ouvert dans une pinède, qu'il y avait des risques importants de feu de forêt; on nous a rapporté des enjeux de circulation. Donc, on nous a rapporté une panoplie d'enjeux. Donc, la différence qu'il va y avoir entre maintenant et 2028, c'est qu'il va y avoir une gestion du territoire qui va être faite puis on va adresser ces enjeux-là.

15 Une autre différence qu'il va y avoir, c'est que, comme on le mentionnait tantôt, il va y avoir une offre d'activités organisée qui va permettre la préservation du territoire, ce qui n'est pas le cas actuellement. On nous a rapporté les enjeux puis les impacts que pouvait avoir, entre autres, la circulation des véhicules hors route sur les composantes écologiques du territoire. Donc, c'est un élément qui va changer en 2028, il n'y aura plus de véhicules hors route qui vont circuler sur le territoire. Oui, il va y avoir un camping pour permettre à des gens de venir profiter du territoire en hébergement.

Je regarde mes collègues, qu'est-ce qui va changer en 2028?

25 **Mme GENEVIÈVE BRUNET :**

Bien, un des gros changements, en fait, avec le parc -- puis c'est pour ça que le gouvernement a acquis les terrains -- c'est qu'on vient protéger le territoire à perpétuité; ça, il ne faut pas l'oublier. Si les terrains n'avaient pas été acquis, on l'a dit au début, ils seraient de tenure privée, il aurait pu y avoir des développements industriels, résidentiels, quelconques, et là, pour maintenant et pour le futur, on vient protéger ce territoire-là.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Merci. Monsieur Zacharie, une deuxième question?

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

40 Bien moi, je suis désolé, je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites. [Indiscernable - propos simultanés]...

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, bien, vous m'écrirai ça dans votre mémoire, monsieur Zacharie.

5

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

OK.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne peux pas accepter de commentaires sur les réponses.

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

15

OK, OK, parfait, j'ai compris. Maintenant, la question que j'ai, l'emplacement des winnebagos. Moi, j'y allais avec mon VTT. Je voudrais qu'on m'explique pourquoi qu'un winnebago qui a un *mufler* de quatre pouces de long qui garroche du *fuel* pollue moins que mon petit VTT qui a la grosseur d'un petit doigt de boucane qui sort de là? Pourquoi le winnebago, lui, il va avoir plus le droit que moi d'aller stationner là, pourquoi?

20

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pelletier?

25

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, en fait, la notion de VTT, bon, bien entendu, comme on l'a mentionné, la circulation est interdite dans le règlement, mais au-delà de cette réponse-là, ce n'est pas tant l'effet de se rendre à un endroit et de se stationner, c'est que l'usage d'un véhicule hors route, le nom le mentionne, on peut circuler à peu près n'importe où avec ces véhicules-là. Donc, si on avait un chemin balisé qui existe qui permet de se rendre à un stationnement, il n'y aurait pas nécessairement d'enjeu. Ce n'est pas une question de pollution de tuyau d'échappement, c'est une question que le véhicule, il peut circuler n'importe où, et donc avoir des effets sur le milieu naturel de piétinement ou avoir des effets de par son moteur. Si, par exemple, on se promène avec un véhicule hors route dans une zone de préservation où on souhaite protéger l'habitat d'un animal, bien, on vient interférer avec ça. Donc, c'est de là que vient la limitation de la circulation des véhicules hors route, ça n'a pas de lien direct avec la pollution, donc...

35

40

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

5 **M. DOMINIC ZACHARIE :**

[Inaudible].

10 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Zacharie, vous allez pouvoir faire part de votre position à la deuxième partie de l'audience publique à compter du 14 mai si vous êtes intéressé. J'en profite pour rappeler à tout le monde, y compris à vous, que vous pouvez déjà vous inscrire pour cette deuxième partie pour venir témoigner verbalement, ou rédiger un mémoire, ou faire un commentaire de 1 000 caractères, ou un image commentée.

15

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

Bien non, mais je voulais une réponse à ma question, monsieur le président, je voulais qu'on me réponde à ma question. Pourquoi que... c'est une question que je pose, ce n'est pas...

20

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

25

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

Je voudrais qu'on m'explique pourquoi que le propriétaire, mettons, d'un winnebago, vu qu'il a les moyens de payer, il va être avantagé par rapport à moi qui veux y aller avec ma voiture, par exemple. Je ne pourrais pas aller, là, moi, mais pourquoi?

30

**LE PRÉSIDENT :**

Mais la réponse, monsieur, c'est qu'avec le VTT, vous pouvez descendre dans les dunes; avec le winnebago, il ne peut pas. Avec le VTT, vous pouvez altérer une végétation; le winnebago va être limité dans des espaces particuliers pour sa circulation. C'est la réponse que vous a donnée monsieur Pelletier. Elle peut ne pas vous plaire.

35

40

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

[Indiscernable - propos simultanés], oui.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Elle peut ne pas vous plaire, j'en suis fort aise, mais...

10 **M. DOMINIC ZACHARIE :**

Ce n'est pas ça. Ma question, monsieur le président, je m'excuse, ce n'est pas celle-là.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Allez-y.

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

20 C'est pourquoi le propriétaire d'un winnebago est avantagé par rapport à moi? Mettons que j'y vais, je veux y aller avec ma voiture, pourquoi je ne peux pas aller à cet endroit-là avec ma voiture puis c'est le propriétaire de winnebago qui peut aller là?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

25 [Indiscernable - coupure de son]...

**LE PRÉSIDENT :**

30 Oui, précisez, monsieur Pelletier.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

35 Il n'y a pas de voie de circulation, là, prévue à l'intérieur du territoire qui est limitée spécifiquement aux winnebagos, là. Donc, on peut circuler en voiture...

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

40 [Indiscernable - propos simultanés]...

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Partout où il y aura une voie de circulation, on peut circuler.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous pouvez circuler...

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

10

Il me semble qu'il y a un emplacement de parking pour winnebagos, oui, j'ai vu un emplacement qu'ils pouvaient stationner, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

15

Ah, pour la *vanlife*.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

20

Oui, la zone *vanlife*, effectivement. Ça, c'est une zone d'hébergement, dans le fond, donc effectivement, là, ce ne sera pas une zone où on va vouloir venir circuler en voiture, c'est une zone d'hébergement. Mais sinon, le reste du territoire est accessible en voiture partout où il y aura une voie carrossable.

25 **M. DOMINIC ZACHARIE :**

En tout cas, c'est déplorable que nous, les gens de la place, on se fait tasser, puis les gens d'en dehors viennent faire des plans puis ils viennent... nous autres, on se sent tassé de là. Bien, on va se tasser, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais...

35 **M. DOMINIC ZACHARIE :**

OK, bien, je n'ai pas d'autres questions, je vous remercie pour l'écoute.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Zacharie.

5 **M. DOMINIC ZACHARIE :**

[Indiscernable - propos simultanés].

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, bonne soirée.

**M. DOMINIC ZACHARIE :**

15 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée.

20

Donc, il nous reste une personne au registre, qui est en ligne.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Donc, monsieur Jasmin Leduc.

---

**M. JASMIN LEDUC**

30

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Leduc, bonsoir.

35 **M. JASMIN LEDUC :**

Ça va bien?

40

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va bien, merci.

5 **M. JASMIN LEDUC :**

10 Alors, ma... Bon, parfait. Ma question, c'est : pour permettre une continuité dans l'accessibilité universelle des Dunes-de-Tadoussac aux résidentes et aux résidents de Tadoussac, est-ce que vous pensez qu'il serait possible de réfléchir à une façon d'éviter de faire payer les résidents de Tadou et de leur permettre l'accessibilité à ce lieu qui leur a toujours servi? Je pense ici à une espèce de tarification qui pourrait être prise en charge par le tourisme comme la Passe Archipel aux Îles-de-la-Madeleine.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Merci. — Monsieur Pelletier, je vous laisse réitérer rapidement.

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

20 Bien, écoutez, ce que je peux dire, c'est que pour les résidents de Tadoussac, l'accès va être gratuit au territoire. La seule chose qui va devoir être faite de la part des résidents, c'est de se procurer, à titre gratuit, le document d'accès qu'ils pourront se procurer, là, via la Sépaq, au bâtiment d'accueil, ou par d'autres moyens qui sont à élaborer.

25 Maintenant, monsieur fait référence, là, à quelque chose qui est en place aux Îles-de-la-Madeleine, mais je ne suis pas au fait de ce que ça peut avoir comme bénéfices ou comme privilèges.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Est-ce que quelqu'un à la table sait ce privilège?

Mais on ne sait pas, pour l'instant, ce qu'est le privilège de la carte Archipel. L'élément de réponse que vous a donné monsieur Pelletier, c'est que c'est prévu que c'est gratuit l'accès, aux résidents de Tadoussac, aux Dunes-de-Tadoussac.

35 **M. JASMIN LEDUC :**

40 Merci beaucoup. La question numéro 2, on se promenait là avec la famille cet hiver puis on a vu des belles traces d'ours exactement là où il va y avoir le parc si jamais le parc existe un jour. Comment vous allez gérer l'existence de ces belles bêtes au milieu de vos terrains de camping, comment ça fonctionne dans vos autres parcs, je me questionne là-dessus?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pelletier?

5

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. Bien, effectivement, on connaît l'existence de plusieurs espèces fauniques, dont les ours, qui sont présentes sur le territoire. Je vais adresser la question à mon collègue, René Charest, qui va pouvoir répondre plus précisément comment est gérée la présence de ces animaux à l'intérieur des parcs nationaux.

10

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Charest?

15

**M. RENÉ CHAREST :**

Oui. Bien, les espèces comme l'ours, par exemple, va avoir tendance à éviter les endroits où les humains sont présents, donc oui, effectivement, il risque d'y avoir... dans la zone de camping, durant l'été, les probabilités qu'il y ait des ours à cet endroit-là sont plutôt faibles. Là où on peut apercevoir des ours dans les campings, généralement, c'est parce que l'ours a développé un comportement de familiarisation, généralement causé par une mauvaise gestion des déchets et de la nourriture. Donc, c'est un élément pour lequel on fait beaucoup... pour lequel on porte une grande attention -- lors des patrouilles, par exemple -- dans les campings pour s'assurer que les gens gèrent bien la nourriture, les déchets. Ça fait d'ailleurs partie du règlement, on ne peut pas laisser la nourriture disponible pour les animaux, et présentement, c'est quand même assez... ce n'est pas quelque chose de fréquent d'avoir des problématiques avec les ours dans les campings.

20

25

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a une surveillance de présence, et s'il y a présence, vous procédez?

30

**M. RENÉ CHAREST :**

S'il y a présence, généralement, on va procéder en collaboration avec les agents de protection de la faune et ça va être variable selon le cas, mais l'ours peut être déplacé ou, dans des cas vraiment de grande agressivité où est-ce qu'il y a un danger pour les humains, bien, l'animal, à la limite, peut être abattu, mais c'est très rare. Généralement, on ne se rend pas à cette situation-là. Je reviens avec le fait qu'une gestion adéquate de la nourriture, des déchets, d'avoir des poubelles qui... pour lesquelles l'ours

35

40

n'est pas capable d'avoir accès aux déchets règle la grande majorité des cas.

**LE PRÉSIDENT :**

5 Parfait. — Bien, merci pour vos questions, monsieur.

**M. JASMIN LEDUC :**

10 Merci, bonne fin de soirée. — Bonne chance, les résidents de Tadoussac.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée.

15 Bien, la commission a encore quelques petites questions rapides, c'est un genre de...

**LE COMMISSAIRE :**

20 Je peux y aller.

**LE PRÉSIDENT :**

... de rafale, un genre de rafale -- avec réponses courtes, s'il vous plaît.

25 **LE COMMISSAIRE :**

30 En fait, la question que j'aimerais vous adresser, monsieur Pelletier, c'est la question de l'accès universel. Donc, je ne parle pas d'accessibilité au sens de la tarification, mais si je reviens à la mobilité durable, par exemple, aux gens qui sont à mobilité réduite, est-ce qu'il y a des façons... des aménagements qui vont être prévus pour permettre aux gens qui ont des difficultés, par exemple, de mobilité, de pouvoir accéder à certains secteurs dans le parc ou à certains équipements?

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

35 En fait, première des choses, ce que je veux dire, c'est que le règlement, il prévoit qu'une personne qui est à mobilité réduite qui a besoin d'assistance, la personne qui l'accompagne est dispensée de payer les droits d'accès aux parcs nationaux.

40 Maintenant, pour ce qui est des infrastructures d'aménagement, on a fait mention d'une promenade qui serait aménagée sur une distance de... — Sylvie-Anne, la promenade?

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

700 mètres.

5

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

700 mètres au sommet de la dune. Donc, l'expérience d'aller observer la dune, aller observer le fleuve, c'est quelque chose qui est ressorti comme un élément extrêmement important pour à la fois les résidents, mais les visiteurs du territoire, et de manière à démocratiser cet accès-là ou cette expérience-là -- pour les personnes à mobilité réduite, entre autres -- de là est venue l'idée d'aménager cette promenade-là. Donc, se promener en véhicule... en fauteuil roulant ou, par exemple, se promener, pour les personnes qui sont âgées ou avec des mobilités particulières, dans le territoire actuel qui est en sable, c'est plus compliqué, c'est plus difficile, ça peut être plus fatigant, donc l'objectif de l'aménagement de la passerelle, c'est dans l'objectif de permettre à ces gens-là d'accéder davantage au territoire.

10

15

Maintenant, je passerais peut-être la parole à Sylvie-Anne qui pourrait compléter les aménagements; entre autres, par exemple, en termes de campings. Bien entendu, il y aura des stationnements aussi qui sont prévus pour permettre aux gens d'avoir les vues, tout ça, mais spécifiquement, pour les campings, les autres aménagements, je vais inviter Sylvie-Anne à compléter ma réponse.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Marchand?

25

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Bien sûr, le centre de découvertes et de services sera accessible, qui va rejoindre la promenade dont parle monsieur Pelletier; la promenade va donner accès aussi à une aire de pique-nique qui va être accessible; le camping est en surface très plane, devrait être à peu près accessible partout. On espère qu'il y aurait au moins un équipement de prêt-à-camper entièrement accessible, ce qui n'est pas le cas dans tous les parcs, là; ça, ça serait important d'offrir au moins un prêt-à-camper. Alors minimalement, ça serait une très belle amélioration d'accessibilité par rapport à maintenant.

30

35

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais juste rajouter. Donc, j'imagine qu'il y aurait un lien aussi qui permet de relier des espaces de stationnement privilégiés pour ces personnes?

40

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Bien sûr.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Mettons, une famille, personne handicapée ou autre, qui permette de donner accès par, j'imagine, un tapis -- ou je ne sais trop -- vers la terrasse, c'est ça?

10

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Bien sûr.

15

**LE PRÉSIDENT :**

OK.

**LE COMMISSAIRE :**

20

Peut-être une autre question aussi par rapport aux différents aménagements. Donc, on comprend qu'il va y avoir des équipements, il va y avoir des modules de jeux pour enfants, il va y avoir des escaliers, des structures, des passerelles. Est-ce que... comment va se faire l'harmonisation des matériaux, par exemple, du design, par rapport aux caractéristiques du site qu'on a actuellement?

25

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Pourquoi vous me regardez?

30

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous regarde parce que...

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

35

Non non.

**LE COMMISSAIRE :**

40

... [indiscernable - propos simultanés]...

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Je vais laisser Sylvie-Anne répondre à la question.

5

**LE COMMISSAIRE :**

... mais monsieur Pelletier?

10

**M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. Non, je vais laisser Sylvie-Anne répondre à la question.

**LE PRÉSIDENT :**

15

Madame Marchand?

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

20

On en parle depuis longtemps déjà et on a un souci d'harmonisation avec le lieu, avec le paysage, avec les matériaux. Alors, juste pour vous donner un exemple, les jeux pour enfant, on aimerait ça que ça soit en quelque chose qui ressemble à du bois de grève. Il y aura beaucoup de bois, bien sûr, d'intégré dans le projet. Et j'aimerais ça mentionner que dans les différentes rencontres qu'on a faites avec les citoyens, on présentait des images d'inspiration pour montrer à quoi ça pourrait ressembler et nos images étaient beaucoup trop modernes, et on se l'est fait dire clairement. Les citoyens tiennent mordicus à un style qui s'harmonise avec... je vais appeler ça « le look de Tadoussac », puis on l'a très bien reçu puis ce serait, bien sûr, pris en compte.

25

**LE COMMISSAIRE :**

30

Est-ce que, par exemple, dans ce cas-ci, est-ce qu'il va y avoir, j'imagine, des firmes de consultants qui vont faire des propositions? Est-ce que les citoyens pourront participer à ces genres de consultation au niveau du design, au niveau des choix de matériaux, est-ce qu'il y aura des échanges?

35

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

Ce n'est pas prévu à cette étape-ci. Je vous dirais que c'est déjà quelque chose d'assez complexe et d'assez long comme démarche. Je pense qu'on a consulté relativement souvent les citoyens qui nous ont fait part de leurs commentaires, ça fait que je ne pense pas que... ça serait difficile, disons.

40

**LE COMMISSAIRE :**

5 Mais ce dont je parle, c'est des consultations qui viendraient plus tard. C'est-à-dire qu'une fois que les démarches sont entreprises, les consultants sont engagés, qu'il y a des plans qui sont... des plans, des figures, tout ça, des illustrations, qu'elles soient présentées aux citoyens et que là, il y aurait des échanges pour avoir leurs commentaires vis-à-vis ça, éventuellement?

**Mme SYLVIE-ANNE MARCHAND :**

10 Pourquoi ne pas partager l'information, effectivement. On pourrait, sur une plateforme quelconque ou... montrer l'étape à peu près finale en attente de commentaires.

**LE COMMISSAIRE :**

15 C'est bon, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Parfait. Écoutez, il me reste mon petit discours de clôture si vous me permettez encore quelques minutes.

25 Je clos donc officiellement la première partie de l'audience publique sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac.

30 La commission constate que des informations supplémentaires sont attendues. Je vous rappelle, personnes-ressources et Ministère, que vous avez 48 heures, en général, pour nous remettre cette information, pour nous la transmettre. Dès que vous la recevons, nous la déposons au dossier auquel vous avez tous accès, gens de Tadoussac et d'ailleurs. La commission compte donc recevoir ces éléments dans les 48 heures.

35 J'ajoute aussi que nous avons les deux centres de consultation, je ne les ai jamais localisés. Il y en a un qui est au bureau municipal de Tadoussac et l'autre qui est au centre administratif de santé d'Essipit, et tous les documents sont aussi déposés en version papier dans ces deux centres de façon à permettre aux gens qui n'ont pas Internet ou qui ne sont pas à l'aise avec Internet de pouvoir consulter ces informations -- cette information.

40 La commission entendra les personnes qui le souhaitent au moment de la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu ici même, dans le sous-sol de l'église de Sainte-Croix à Tadoussac, à compter du 14 mai prochain à 19 h. La deuxième partie sera également diffusée sur le site Web du

BAPE, sur Facebook Live... et sur Facebook Live.

5 Entre-temps, la commission poursuit ses travaux, on n'a pas terminé. Bien que nous ayons  
terminé la première partie, nous avons encore le mandat jusqu'au 16 août, donc je vous rappelle qu'à  
tout moment, la commission peut poser des questions. J'ai déjà mentionné qu'il y a des questions qui  
vont être adressées au ministère des Transports et de la Mobilité durable, mais il y aura bien d'autres  
questions qui seront adressées aux uns et aux autres pour répondre à l'ensemble du questionnement  
de la commission ou des questions qui demandent encore un certain nombre d'éclaircissements.  
10 Chaque fois, les questions comme les réponses sont déposées sur le site Web du BAPE et dans les  
centres de consultation.

15 Je vous rappelle que si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre  
opinion en séance, donc devant la commission, vous devez remplir le formulaire « Je parle à la  
commission ». Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE. Cela  
permettra à mon équipe de préparer l'horaire des séances et ça vous permettra de savoir vers quelle  
heure vous pourrez vous présenter. Évidemment, vous pouvez être présents ou présentes toute la  
soirée, mais si vous avez des obligations et vous ne pouvez venir qu'à une période particulière, vous  
aurez une idée de l'heure de l'intervention. Si vous avez besoin d'assistance particulière, n'hésitez pas à  
20 demander, en faire part à Mathieu Giroux, notre coordonnateur, ou à Alexandre Tanguay, notre  
conseiller en communications.

25 En deuxième partie d'audience publique, le ministère responsable, les personnes-ressources ne  
seront pas là. La salle est beaucoup plus simplement montée, il y a la table des intervenants et la table  
de la commission. On invite le Ministère comme les personnes-ressources à être dans la salle s'ils le  
souhaitent et/ou encore en ligne pour suivre les discussions.

30 Durant cette période de deuxième partie, il y aura des droits de rectification qui existent; les droits  
de rectification sont sur des faits. Par exemple, quelqu'un dirait qu'il y a 200 places de stationnement --  
pas de stationnement, mais de camping, et il y en a 40, bien, il peut y avoir une correction. Mais ce n'est  
pas sur une opinion qu'on fait la correction, c'est seulement sur les faits, et cette correction-là, le droit de  
correction, il existe autant pour vous, ce que vous entendez; que pour les personnes-ressources ou le  
Ministère. Et pour le fonctionnement de ça, si vous avez une correction à faire, vous en faites part à la  
table derrière, vous en ferez part à la table derrière qui sollicitera notre avis. Si nous considérons qu'il  
35 s'agit d'une correction de fait, évidemment, on va vous faire venir ici, devant nous, et faire ladite  
correction le plus simplement possible.

40 Donc, cette deuxième partie, c'est vraiment pour vous entendre. Soyez assurés que les propos  
que vous tenez dans vos mémoires qui sont rendus publics, dans vos témoignages, dans vos  
commentaires, dans vos images commentées sont lus par la commission. Soyez assuré aussi que nous  
vous poserons des questions, s'il y a lieu, pour comprendre bien votre propos.

5 Dans tous les rapports du BAPE, il y a un chapitre qui traite des préoccupations des citoyens. Normalement, les gens se retrouvent... la nature des débats que nous avons eus se retrouve dans cet espace, les synthèses des mémoires se retrouvent dans cet espace. Nous ne privilégions pas des  
10 nombres; on ne fait pas un décompte genre « 200 personnes pour », t'sais, ce genre de chose, « 100 personnes contre ». Ce qu'on cherche, nous, ce sont des arguments. Vous êtes contre... pour l'accès universel et vous avez une proposition, bien, vous la faites; vous êtes contre le paiement d'un droit d'accès, bien, vous pouvez toujours nous en faire part -- bien, malgré qu'on connaît toutes les  
15 contraintes. Vous voulez voir les limites agrandies ou le zonage vous cause un certain nombre de soucis, les concepts d'aménagement pourraient être améliorés, selon vous, on est ouvert. Vous êtes opposé au parc, vous voulez venir nous le dire, apportez nos arguments -- apportez vos arguments, nous allons vous entendre.

15 Donc, nous n'avons pas seulement... vos propos n'apparaissent pas seulement au chapitre des préoccupations, ils construisent entièrement la réflexion de la commission. La commission se réunit, détermine les grands enjeux, les grands aspects qui vont constituer la structure principale de son mémoire, et analyse, à partir de vos préoccupations, des mentions que vous avez faites, des documents que nous avons été chercher, et en tentant de se baser sur des faits plutôt que sur  
20 simplement des opinions. C'est ce qu'on essaie de faire avec l'analyse et soyez assuré que ça prend du temps et que c'est extrêmement enrichissant pour nous d'avoir vos positions.

25 Et je vous rappelle qu'un mémoire peut être -- ne peut être... c'est-à-dire, peut bien être que d'une page comme il peut être de 100 pages pour une organisation, ça n'a absolument pas d'importance pour nous, et si vous cherchez un guide pour vous préparer, il y en a un à votre disposition sur le site Web du BAPE.

30 Donc, cette deuxième partie, vous allez vous exprimer, nous allons vous entendre. Nous allons vous poser des questions, s'il y a lieu, et vous disposerez d'une période que vous connaîtrez, là, ou déjà, si vous êtes inscrit, vous le savez, c'est une quinzaine de minutes en tout pour la présentation de votre mémoire et les échanges.

35 Comme pour la première partie qui s'achève, le BAPE a élaboré des règles pour faciliter la participation de toutes les personnes intéressées; elles portent notamment sur le respect des personnes, de leur vie privée, du droit d'auteur. Ainsi, si vous avez des questions particulières qui touchent ces éléments, n'hésitez pas à communiquer avec la commission -- c'est-à-dire l'équipe de la commission, monsieur Giroux ou monsieur Tanguay.

40 Essayez, et surtout, portez un effort pour éviter des propos qui pourraient être diffamatoires, cerner des personnes particulières, tenir des propos injurieux. Ce sont les mêmes règles de civilité qui s'appliquent dans les mémoires, dans les témoignages. La commission lit chacun des mémoires; si

5 nous voyons un mémoire, en le lisant, qu'il a un propos qui ne satisfait pas ces règles de civilité ou qui pourrait vous causer un préjudice -- par exemple, une poursuite en raison du contenu de ce mémoire -- nous vous en ferons part pour éviter que ce genre de situation se propose. On est là un peu comme garant de la civilité, si on veut, et des bonnes... je dirais « des bonnes manières », entre guillemets, là, mais c'est plus que ça, pour éviter des conflits qui pourraient être générés par les propos que vous allez tenir.

10 Je vois que j'ai déjà passé à travers plusieurs paragraphes. Donc, pour permettre à la commission de prendre connaissance de vos mémoires, parce que nous voulons tout lire avant la tenue de cette séance -- que ce soit un commentaire, une image ou autre pour comprendre votre opinion -- on vous demande de nous transmettre votre mémoire ou commentaire au plus tard le 9 mai. Le 9 mai, une date à retenir. Vous accédez au formulaire en question sur le site Web du BAPE qui s'appelle « Donner son point de vue », ou « Je donne mon point de vue ».

15 À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Il y en a en arrière, il y a un code QR qui va apparaître aussi sur la page Facebook, vous avez la possibilité d'accéder au site Web du BAPE pour faire ce commentaire également. Donc, je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir, ça permet au Bureau  
20 d'améliorer ses pratiques.

Pour terminer, il me reste les remerciements. Donc, pour terminer, je remercie le porte-parole du Ministère, monsieur Pelletier, ainsi que son équipe de même que les personnes-ressources des différents ministères qui sont en salle, en ligne ou disponibles par écrit pour toute l'information qu'ils  
25 nous ont fournie au cours de la première partie ou qu'ils nous fourniront au cours des prochaines semaines. Je remercie également les personnes... Oui, bien, donc ces personnes, je viens déjà de les remercier, donc je vais me retenir un peu.

30 Un grand merci aux gens de l'équipe technique et à ceux de l'équipe de la commission pour leur soutien admirable à nos travaux.

35 Enfin, et surtout, merci à vous, chers auditeurs et chers participants, participantes à cette audience pour votre présence et vos interventions. Vos questions et les réponses que nous avons obtenues nous permettent, à la commission comme à vous, j'en suis certain, de mieux comprendre le projet et ses incidences, et aussi de mieux définir les enjeux en lien avec le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac.

40 J'en profite aussi pour remercier les personnes locales et les personnes qui sont ici dans la salle qui ont eu une contribution particulière pour le bon fonctionnement. Donc, à la sonorisation, Nicolas Boudreau et Olivier... -- [inaudible] je me relise -- Savard, Olivier Savard. Je remercie également Lucie

Deschênes -- Duchesne ainsi que Sylvain Lacombe pour leur gentillesse et l'organisation de la salle ici du sous-sol de l'église de Sainte-Croix.

5 Donc, en terminant, merci encore pour votre patience. Je trouve que vous êtes vraiment des gens extrêmement dociles, vous avez suivi nos règles avec beaucoup de rigueur. C'était fort plaisant pour la commission d'être ici et de diriger cette audience, ces trois séances d'audience publique.

10 Donc, je vous souhaite une excellente fin de soirée, un beau printemps -- la neige disparaît progressivement -- et merci pour votre indispensable participation à nos travaux. Bonne soirée à tout le monde.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h 09**

**FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE**

---

15 Nous, soussignées, MARIE-ANNE RENÉ et TAMARA PROVOST, sténographes officielles, déclarons sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que nous avons entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

20 Et nous avons signé,



Marie-Anne René, s.o.



Tamara Provost, s.o.

35

40